

Commission
politique

Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

**Rapport de la Commission
politique, présidée par
Christophe-André Frassa (France)**

Bureau, visioconférence
12 octobre 2021

De janvier à septembre 2021

Sommaire

4	Introduction	80	Veille électorale depuis le 1^{er} janvier
6	Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone	80	Gabon
8	Sections suspendues	80	Catalogne
8	8 République arabe syrienne	82	Kosovo
12	12 Mali	83	Laos
19	Sections mises sous alerte	83	Congo
19	19 Bénin	84	Bulgarie
23	23 Cambodge	86	Djibouti
25	25 Haïti	87	Cap-Vert
31	Autres situations politiques	87	Albanie
31	31 Arménie	88	Vietnam
34	34 Burkina Faso	89	Maroc
37	37 Burundi	90	Moldavie
40	40 Cameroun	92	Calendrier électorale de septembre à décembre 2021
42	42 République centrafricaine		
49	49 République démocratique du Congo		
53	53 Côte d'Ivoire		
57	57 Guinée		
60	60 Liban		
64	64 Niger		
68	68 Sénégal		
70	70 Tchad		
77	77 Tunisie		

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique. En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF. Il s'agit des mécanismes de suspension, de mise sous observation et de mise sous alerte.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. En étant suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper des postes de responsabilité, bénéficier d'action de coopération ou participer aux différentes réunions des instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, ce qui permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Mise sous alerte

L'alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction et n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

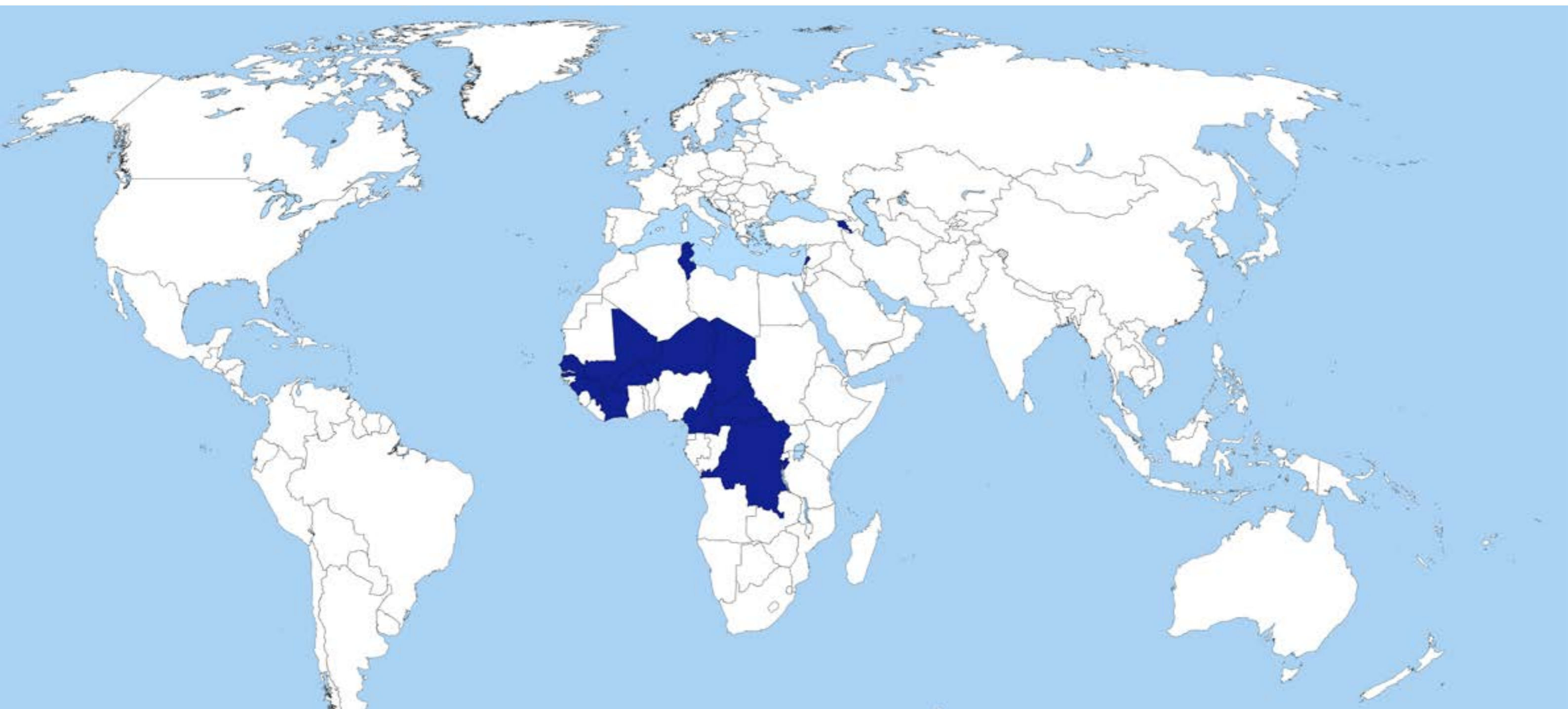
Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique dans le but de les rendre plus constructifs et qu'ils intègrent davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une gradation plus précise des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques.

Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Janvier à septembre 2021

Données à jour jusqu'au 16 septembre



1. Sections suspendues

République arabe syrienne



Régime politique
Semi-présidentiel

Président de la République
Bachir Al-Assad (depuis 2000)

Dernière élection législative
19 juillet 2020

Dernière présidentielle
26 mai 2021

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^e Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Situation politique

Négociations internationales

Le processus de négociations aux Nations unies reste dans l'impasse. Le 9 février 2021, le Conseil de sécurité des Nations unies a échoué à s'entendre sur une déclaration commune sur la Syrie. Lors de cette même réunion, l'émissaire de l'ONU a reconnu l'échec de la réunion tenue à la fin janvier du Comité constitutionnel syrien mis en place en 2019 qui inclut des représentants du régime et de la société civile.

Les 16 et 17 février 2021, s'est tenue à Sotchi la réunion du groupe d'Astana. Ce groupe est composé du gouvernement syrien et de l'opposition, de la Russie, de l'Iran et la Turquie sous la présidence des États-Unis. L'objectif était de s'accorder sur un processus de paix et de rétablissement du dialogue entre les parties.

Toutefois, les divergences entre les pays médiateurs ont nui au bon déroulement de ces négociations.

Élection présidentielle

Le 26 mai, s'est tenue pour la seconde fois depuis le début de la crise en 2011 l'élection présidentielle. Si plus de 51 candidatures ont été enregistrées, la Haute cour constitutionnelle en a validé trois : celle du Président sortant, **Bachar Al-Assad**, qui brigait un quatrième mandat de sept ans; celle de l'ex-ministre et parlementaire, **Abdallah Salloum Abdallah** ; et celle d'un membre de l'opposition qui est accepté par les autorités, **Mahmoud Mareï**. En amont de ce scrutin, plusieurs pays dont la France et les États-Unis ont condamné cette élection et ne l'ont jugée « ni juste, ni libre ». De plus, les régions autonomes kurdes du nord-

est du pays ainsi que la région du dernier bastion jihadiste et rebelle d'Idlib au Nord-ouest ont décidé d'ignorer cette élection. À l'issue du scrutin, le 27 mai, le Président du Parlement **Hammoud Sabbagha** a proclamé la réélection de Bachar Al-Assad avec 95,11 % des voix. Le taux de participation s'élèverait à 76,64 %.

Situation sécuritaire

10 ans de guerre

L'année 2021 sonne les dix ans de la guerre en Syrie et qui a causé la mort de plus 388 000 personnes selon le dernier bilan publié le 14 mars par l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). La situation humanitaire sur le terrain reste très préoccupante. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies dénombre 2,9 millions de personnes

vivant avec une invalidité permanente. Les combats sont demeurés de faible intensité au premier semestre 2021 grâce à la tenue du cessez-le-feu dans le Nord du pays.

Au moins 19 soldats progouvernementaux auraient été tués lors d'affrontement les 9 et 10 janvier. Sept milices affiliées au régime qui ont également péri dans la province de Deir-Ezzor alors qu'ils souhaitaient débusquer des jihadistes.

Le 15 janvier, l'OSDH a déploré le redéploiement de factions soutenues par l'Iran le long de la frontière syro-irakienne. Ces milices tendent à perturber la région frontalière et seraient la source d'exactions.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance a quant à lui déploré le décès de plus d'une vingtaine d'enfants au cours du mois de janvier dans le Nord du pays.

Le responsable au sein de l'Administration semi-autonome kurde a annoncé le 3 mars que plus de 30 personnes auraient été tuées depuis le début de l'année 2021 dans le camp d'Al-Hol. Ces décès surviendraient à la suite d'attaques de factions ralliées à l'État islamique qui continuent de sévir dans la région.

Le 19 avril 2021, quatre organisations non gouvernementales : le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression, Syrian Archive, Open society justice initiative et Civil rights defenders ont annoncé porter plainte en Suède contre le régime de Bachar Al-Assad pour crimes de guerre suite à l'usage de gaz de sarin sur la Ghouta orientale, en 2013, et Khan Cheikhoun, en 2017.

Le 25 juin 2021, l'armée de Bachar Al-Assad entreprend le siège de la ville rebelle de Deraa, berceau du soulèvement de 2011.

Les premiers combats éclatent le 29 juillet, faisant plusieurs dizaines de morts. 40 000 personnes, surtout des enfants, sont poussées à la fuite. Le 8 septembre 2021, les forces gouvernementales syriennes prennent finalement le contrôle de la ville, dans le cadre d'un accord de trêve négocié par la Russie.

Mali



Régime politique
présidentiel

Président de la Transition
Général Assimi Goïta
(25 mai 2021)

Dernières élections législatives
Mars et avril 2020

Prochaine élections
présidentielle et législatives
27 février 2022

La suspension *de facto* de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020 à la suite à la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Mise en œuvre de la Transition

La mise en œuvre du processus de transition s'est poursuivie depuis le début de l'année 2021.

Le 18 janvier, le Président de la Transition **Bah N'Daw**, a dissous par décret le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), parachevant l'application des décisions de la CEDEAO. Le 22 février, le Conseil national de Transition (CNT) a adopté le Plan d'action gouvernemental présenté par le Premier ministre **Moctar Ouane**, qui repose sur 6 axes : le renforcement de la sécurité ; la promotion de la bonne gouvernance ; la refonte du système éducatif ; la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles ; l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ; et, l'organisation du référendum constitutionnel des élections générales.

Le Président de la Transition a pris un décret le 31 mars portant sur la création d'un « Comité d'orientation stratégique (COS) » chargé d'appuyer le Premier ministre dans la conduite des réformes politiques et institutionnelles. Composé de 50 personnalités issues de la classe politique, de la classe universitaire, de la société civile, des syndicats, du secteur privé et des notabilités religieuses et traditionnelles, le COS a pour mission de définir le périmètre des réformes et formuler des recommandations sur la base des réformes identifiées par le dialogue national inclusif et les journées de concertations nationales.

Le 15 avril, les autorités maliennes ont précisé le calendrier électoral : Les premiers tours de la Présidentielle et des législatives auront lieu le 27 février 2022, et d'éventuels seconds tours respectivement

les 13 et 20 mars. Ces scrutins devraient être précédés le 31 octobre 2021 par un référendum qui doit permettre une révision de la Constitution. Des élections régionales et locales sont également prévues le 26 décembre. L'annonce du calendrier de ces élections a fait l'objet de nombreux débats à Bamako, notamment sur la capacité ou la volonté des autorités de transition, dominées par les militaires, à les organiser.

Le 8 mars, s'est tenue à Lomé la deuxième réunion du Groupe international de soutien à la transition au Mali (GST-Mali). Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé à cette occasion, le décaissement immédiat de plus de 57 millions de dollars pour soutenir les réformes économiques. Le GST-Mali a insisté sur l'importance de mettre en place un « dispositif organique définitif de gestion des prochaines élections », de finaliser un

chronogramme électoral, et de respecter le délai de 18 mois prévu par la Charte de la Transition.

L'APF a déployé, à l'invitation du CNT, une mission de bons offices parlementaires du 19 au 23 avril, conduite par le Vice-Président de l'APF, le député français **Bruno Fuchs**. Au fil de ses nombreux entretiens – avec le CNT, plusieurs membres du gouvernement, le Président de la Transition, ainsi que les principaux représentants des mouvements politiques, de la société civile et des organisations internationales – elle a constaté la volonté des différents acteurs de la Transition de mettre en œuvre leurs engagements dans la période impartie de 18 mois et dans un esprit inclusif. Elle a également noté avec satisfaction le souhait des parties prenantes de s'engager pleinement dans le processus de réforme. L'APF, qui a offert son aide au CNT et au gouvernement

pour favoriser la réalisation de ces engagements dans un climat apaisé et constructif, a exprimé une attention particulière au respect des échéances électorales, notamment à des élections législatives régulières, sécurisées et transparentes sur tout le territoire, quitte à ce que les élections locales aient lieu après.

Le 14 mai, confronté à une contestation grandissante, le Premier ministre Moctar Ouane a présenté la démission de son gouvernement et a été chargé de former un nouveau cabinet, dans un climat social dégradé. M. Ouane a été immédiatement reconduit dans ses fonctions.

Le 24 mai, la présidence de transition au Mali a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement intérimaire de 25 membres, dans lequel des militaires conservent les portefeuilles-clés : la Défense, la Sécurité,

l'Administration territoriale et la Réconciliation nationale.

Deuxième putsch en 9 mois
Mécontents de la composition du nouveau gouvernement intérimaire, les militaires ont arrêté le Président et le Premier ministre au camp militaire de Kati, à quelques kilomètres de Bamako, dans un coup d'État. Une grande partie de la communauté internationale, dont l'APF, a condamné fermement ce coup de force et exigé la libération immédiate et inconditionnelle des dirigeants civils.

Le 26 mai, les militaires ont annoncé la démission du Président du Premier ministre de la transition qui ont été libérés le 27 mai assignés à résidence.

Le 28 mai, la Cour constitutionnelle malienne a déclaré le colonel **Assimi Goïta**, alors vice-Président de la Transition, chef de l'État et Président de la Transition.

Dans la foulée de cette

annoncée, la CEDEAO ainsi que l'Union africaine ont décidé de suspendre le Mali de leurs organisations, mais sans prendre de sanction à son encontre.

Accords de paix issu du processus d'Alger

Par ailleurs, une réunion du Comité de suivi (CSA) de l'Accord de paix issu du processus d'Alger, s'est tenue, le 11 février, pour la première fois depuis 2015, à Kidal, fief de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), signataire de l'Accord. Outre cinq ministres maliens, cette rencontre a réuni une partie importante de la communauté internationale, notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne ainsi que des pays de la région (Niger, Nigéria, Tchad, Burkina Faso, et Mauritanie). Cette réunion avait été précédée par une visite, le 25 janvier, d'une délégation gouvernementale

à Kidal.

Le 26 janvier, des communautés peule et dogon du centre du Mali ont signé trois accords de paix, après quatre mois de médiation pour tenter de ramener la stabilité dans cette région particulièrement éprouvée par les violences intercommunautaires et jihadistes.

Situation sécuritaire

MINUSMA

Des attaques terroristes meurtrières ont particulièrement visé les Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces internationales présentes au Mali au cours de la période. Cinq soldats de l'opération française Barkhane ont ainsi été tués dans deux attaques, menées respectivement le

28 décembre 2020 et le 2 janvier 2021, par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) contre un convoi dans la zone dite des « trois frontières », et près de Ménaka.

Le 13 janvier, 4 Casques bleus ivoiriens ont été tués dans une attaque terroriste menée sur l'axe Douentza et le 15 janvier, un autre Casque bleu a trouvé la mort suite à l'explosion d'une mine artisanale au passage de son convoi aux environs de Tesalit. Le 10 février, ce sont au moins 28 Casques bleus Togolais qui ont été blessés lors d'une attaque contre leur base, près de Douentza. Le 2 avril, quatre Casques bleus tchadiens ont été tués dans une attaque jihadiste dans le nord-est du Mali, tandis que deux soldats maliens périsaient lors d'un assaut contre leur camp dans le centre du pays. Trois autres Casques bleus ont été grièvement blessés le 25 avril dans des tirs de roquettes contre leur

base militaire dans le nord du Mali. Au total, près de 150 membres de la MINUSMA ont été tués depuis 2013, dont 60 par des engins explosifs.

La Division des droits de l'Homme et de la protection de la MINUSMA a conclu dans un rapport publié le 30 mars que la frappe de la force française Barkhane le 3 janvier près du village de Bounty dans la région de Mopti avait visé un rassemblement « très majoritairement composé de civils ». Selon ce rapport, au moins 22 personnes, dont trois membres terroristes présumés de la Katiba Serma ont été tuées. La MINUSMA a recommandé aux autorités maliennes et françaises de diligenter « une enquête indépendante, crédible et transparente ». Le ministère français des Armées a contesté la méthodologie et les conclusions du rapport et confirmé que la cible de cette frappe était « un groupe armé terroriste identifié comme tel

».

Le 25 juin 2021, quinze casques bleus allemands de l'ONU ont été blessés, victimes d'une attaque au véhicule piégé.

Forces maliennes et françaises

S'agissant des forces nationales maliennes, six soldats maliens ont été tués et 18 blessés le 24 janvier dans le centre du Mali dans deux attaques par des terroristes qui ont été repoussées avec l'aide des forces françaises; dix autres ont été tués le 3 février. Au moins 33 soldats ont été tués le 15 mars dans une attaque terroriste, au Nord-est, près des frontières du Burkina Faso et du Niger. Au moins treize terroristes ont également été tués au cours de cette opération non revendiquée.

Par ailleurs, les armées française et malienne ont éliminé le 26 janvier une centaine de jihadistes lors

d'une opération d'envergure menée conjointement dans le centre du Mali.

Lundi 21 juin, 6 soldats français ont été blessés dans une attaque à la voiture piégée.

En août 2021, **Adnan Abou Walid al Sahraoui**, chef du groupe terroriste État islamique au Grand Sahara (GIES) est tué par les forces françaises engagées dans l'opération Barkhane.

2. Sections sous alerte

Bénin



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Patrice Talon (depuis 2016)

Dernières élections générales
28 avril 2019

Dernière élection présidentielle
11 avril 2021

Préoccupé par la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan.

L'APF a dépêché au Bénin les 3 et 4 février 2020 une mission d'information et de contact, conduite par le Président de l'APF, M. **Amadou Soumahoro** (Côte d'Ivoire), et ce, afin de rencontrer les différents acteurs politiques et de pouvoir rendre compte de la situation.

Situation politique

Élection présidentielle et arrestations politiques

À la suite de la révision constitutionnelle de 2019 introduisant un système de parrainage (16 parrains parmi les 83 députés et 77 maires), plusieurs candidatures ont été invalidées par la Commission électorale nationale autonome (CENA) faute de parrainage. Une partie de l'opposition a dénoncé cette révision constitutionnelle.

En amont du scrutin, le 1er mars, **Sébastien Ajavon**, leader de l'Union sociale libérale (USL), principal opposant au Président Talon, a été condamné par contumace à une peine de cinq ans de prison ferme pour « faux, usage de faux et escroquerie ».

L'opposante **Reckya Madougou** du parti Les Démocrates, dont la

candidature a été invalidée, a été interpellée le 3 mars à la fin d'une réunion publique à Porto-Novo. Les chefs d'accusation retenus contre elle sont les mêmes que pour deux autres militants de son parti : « association de malfaiteurs et financement de terrorisme ». Le Président a notamment accusé Mme Madougou d'être arrivée au Bénin « avec des valises remplies d'argent et le soutien de chef d'État de pays voisins », pour déstabiliser le pays.

Par ailleurs, le 26 mars est entré en vigueur le retrait du Bénin de la déclaration permettant aux individus et ONG d'accéder directement à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Le 15 avril 2021, le constitutionnaliste et opposant **Joël Aïvo**, dont la candidature à l'élection présidentielle d'avril 2021 avait été rejetée par la CENA, a été arrêté et

placé en détention. Il est poursuivi pour blanchiment de capitaux et atteinte à la sûreté de l'État, dans le cadre de l'affaire qui vise également Reckya Madougou. Le 5 août 2021, la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme décide de prolonger la détention de Joël Aïvo, dans l'attente de son jugement.

Des violences ont éclaté la semaine précédant le scrutin dans plusieurs communes du centre du pays, et des manifestants ont dressé des barrages sur les routes principales, coupant la circulation du sud vers le nord, pour dénoncer l'absence de l'opposition à ce scrutin. Deux personnes ont été tuées lors de la dispersion des manifestants par l'armée.

Cinq millions d'électeurs étaient attendus le 11 avril pour le scrutin présidentiel. Le jour du vote s'est déroulé dans le calme après une

campagne marquée par la violence. Ce climat semble avoir pesé sur la participation lors de l'élection qui a été de 50,17 %.

Patrice Talon a été réélu dès le premier tour en remportant, avec sa colistière, **Mariam Chabi Talata**, 86 % des suffrages exprimés.

L'OIF a déployé une mission d'information et de contacts à l'occasion du scrutin à laquelle a participé la Présidente de la Commission coopération et développement de l'APF, **Angélique Ngoma**, députée gabonaise.

La CENA a entrepris, le 25 mai, un processus d'évaluation du scrutin afin d'évaluer le déroulement et les acteurs impliqués dans le scrutin pour assurer de prochaines élections paisiblement.

Le 26 mai, le Président a renouvelé son équipe gouvernementale de 23

ministres dont la grande majorité conserve leur poste.

Mise sous alerte du Bénin lors de la dernière réunion de la Commission politique

À sa réunion du mois de juin 2021, la Commission politique a décidé de maintenir la mise sous alerte par le Bureau et de constituer un comité ad hoc au afin de poursuivre les échanges avec les autorités béninoises.

Cambodge



Régime politique
**monarchie constitutionnelle
élective**

Premier ministre
Hun Sen (depuis 1998)

Dernière élection générale
6 novembre 2018

Situation politique

Droits humains

Le procès de 150 opposants liés au Parti du Salut national du Cambodge a repris le 14 janvier 2021. Le tribunal municipal de Phnom Penh a rendu son jugement et

a condamné par contumace le 1er mars les 9 dirigeants de l'opposition en exil à des peines allant de 20 à 25 ans de prison. Sam Rainsy, ancien Président du Parti du Salut national du Cambodge a été condamné à 25 ans de prison.

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Lors de sa réunion du 26 janvier dernier, la Commission politique a donné un avis favorable à l'envoi d'une mission de bons offices parlementaires au Cambodge pour rendre compte de la situation.

Le 2 mars 2021, l'Union européenne a appelé les autorités cambodgiennes à respecter l'État de droit ainsi que le droit à un procès équitable, et à engager un processus de réconciliation nationale par un dialogue véritable et inclusif.

Le 18 août 2021, Rong Chhun, dirigeant syndical opposé au gouvernement de Phnom Penh, a été condamné à deux ans de prison pour « incitation à la haine ». Il avait critiqué le nouveau tracé de la frontière avec le Vietnam, estimant que les agriculteurs cambodgiens étaient lésés. Deux autres militants, arrêtés lors de manifestations demandant la libération du syndicaliste, ont

été condamnés à vingt mois de prison.

Haiti



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Jovenel Moïse

(assassiné le 6 juillet 2021)

Interim assuré par le Premier ministre Ariel Henry

Prochaines élections législatives, sénatoriales et présidentielle

7 novembre 2021

Situation politique

Crise politique et calendrier électoral annoncé

Le pays a connu une recrudescence de la crise institutionnelle, sécuritaire et politique au premier semestre de 2021.

De janvier à juillet 2021, de nombreuses manifestations conduites par des organisations politiques de l'opposition, de la société civile et ecclésiastique protestante ont eu lieu à

Préoccupé par la dégradation du climat social, la crise politique, la défaillance de l'État ainsi que par la caducité du Parlement, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 29 janvier 2020 à Dakar.

Port-au-Prince et dans de nombreuses villes pour dénoncer la recrudescence des enlèvements, contester le maintien au pouvoir du Président **Jovenel Moïse** ainsi que le projet de référendum constitutionnel.

Les contestations ont porté notamment sur la date de fin de mandat du Président (le 7 février 2022 selon le Président et le 7 février 2021 selon l'opposition). Ce désaccord repose sur le fait que le Président avait été élu lors d'un scrutin annulé pour fraudes, puis réélu un an plus tard.

Selon le dernier calendrier électoral présenté par le Conseil électoral provisoire, les premier et second tours des élections présidentielles, sénatoriales et législatives devraient se tenir respectivement le 7 novembre 2021 et le 23 janvier 2022. Un référendum constitutionnel devait également avoir lieu le 25 avril 2021, reporté

au 27 juin 2021, puis au 26 septembre et enfin au 7 novembre 2021. Il aurait donc lieu en même temps que le premier tour des élections présidentielles.

Le projet de référendum constitutionnel

Le 3 février, les autorités haïtiennes ont rendu public un projet de nouvelle constitution qui renforcerait les pouvoirs du président dans l'espoir de sortir des blocages politiques qui paralysent le pays. Le document, comptant 282 articles, prévoit la suppression du poste de premier ministre au profit de la création d'un vice-Président, élu en même temps que le Président dans un suffrage à un seul tour. Cette disposition a pour but d'éviter la paralysie de l'action gouvernementale : à chaque changement de cabinet, l'approbation de la politique générale du premier ministre par le pouvoir législatif a toujours été

l'objet de longues tractations avec les parlementaires. Le texte prévoit par ailleurs la suppression du Sénat et un redécoupage des circonscriptions électorales pour l'élection des députés. Les Haïtiens vivant à l'étranger seraient représentés dans cette Chambre unique par au moins 5 % des députés.

Le 6 février, la moitié des membres siégeant au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont signé et adopté une résolution au nom de l'article 134.2 de la Constitution relatif à la « question de l'échéance du mandat du Président de la République ». Les partis d'opposition et les organisations de la société civile ont nommé M. **Joseph Mécène Jean-Louis** comme juge à la Cour de cassation comme « Président provisoire de la transition ». Le lendemain, suite à cette annonce, le Président Moïse a affirmé avoir échappé à

une tentative d'assassinat et fait arrêter 23 personnes présumées responsables de « complot contre la sûreté intérieure de l'État ». Celles-ci ont par la suite été libérées. Me Joseph Mécène Jean Louis a, quant à lui, été mis à la retraite.

Le 14 février, plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans la capitale pour dénoncer les velléités de nouvelle dictature qu'ont selon eux le pouvoir en place en Haïti et l'appui de la communauté internationale au Président. L'APF dans son communiqué du 17 février a exprimé sa préoccupation et encouragé l'ensemble des partis au dialogue et à la stabilité politique.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a réclamé aux autorités haïtiennes que ses préparatifs électoraux « soient faits en vue d'une élection présidentielle libre, équitable, transparente et crédible en 2021 ». De

nouvelles manifestations ont eu lieu le 24 mars pour dénoncer le projet de référendum constitutionnel porté par le Président, mais le gouvernement a réitéré sa volonté d'organiser un référendum constitutionnel. L'Union européenne a annoncé qu'aucun observateur ne sera dépêché ni aucun financement ne sera attribué pour l'appui à l'organisation du référendum, jugeant le processus insuffisamment transparent et démocratique.

Le 14 avril, le gouvernement a présenté sa démission et le Président Moïse a nommé **Claude Joseph**, alors ministre des Affaires étrangères, Premier ministre.

Assassinat du Président Jovenel Moïse

Dans la nuit du 6 au 7 au juillet 2021, le Président Jovenel Moïse est assassiné dans sa résidence privée près de Port-au-Prince par un groupe d'hommes armés. La

majorité d'entre eux seraient des mercenaires colombiens. L'identité des commanditaires reste floue, la motivation de l'assassinat paraissant à la fois politique et crapuleuse (vol de plusieurs millions de dollars américains au domicile de Jovenel Moïse).

Avec l'assassinat de Jovenel Moïse s'ouvre une nouvelle période de trouble politique pour Haïti, en raison de la crise de succession qui s'ensuit. La constitution de 2012 prévoit un intérim par le Conseil des ministres puis l'élection d'un président de la République provisoire par l'Assemblée nationale pour terminer le mandat en cours. Mais les disfonctionnements institutionnels en Haïti empêchent la mise en place de la procédure prévue par les textes ; le pays n'ayant plus de parlement fonctionnel. Le président du Sénat, **Joseph Lambert**, est néanmoins désigné par le Sénat, le 9 juillet 2021, Président de la République

par intérim, mais son investiture est annulée. Le pouvoir réel est alors disputé entre les deux prétendants au poste de Premier ministre : Claude Joseph et **Ariel Henry** (ce dernier ayant été nommé le 5 juillet 2021, soit deux jours avant l'assassinat du Président Jovenel Moïse). Ariel Henry est finalement confirmé au poste Premier ministre, et forme son gouvernement le 19 juillet 2021. Il assure depuis lors également *de facto* l'intérim de la Présidence de la République. De nouvelles élections présidentielles sont annoncées, le premier tour devant avoir lieu le 7 novembre 2021.

L'enquête sur l'assassinat du président Moïse a tourné à la confusion le mardi 14 septembre. Dans la matinée, le chef du parquet de Port-au-Prince a demandé l'inculpation du Premier ministre Ariel Henry, en raison d'appels téléphoniques qu'il aurait

eus avec l'un des principaux suspects du meurtre. Quelques heures plus tard le Premier ministre annonce limoger le procureur pour «faute administrative grave».

Situation sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, la situation s'est fortement dégradée au cours des derniers mois avec un grand nombre de kidnappings à Port-au-Prince, mais également sur les routes de province contrôlées par les gangs armés.

Le 25 février, plus de 200 prisonniers se sont évadés de prison et 25 personnes ont été tuées, dont le directeur de la prison située en banlieue de la capitale. Le 12 mars, quatre policiers haïtiens ont été tués à Port-au-Prince au cours d'une opération menée contre les gangs qui contrôlent plusieurs quartiers pauvres de la ville.

Le 18 mars, le Président a décrété l'état d'urgence pour une durée d'un mois afin de « restaurer l'autorité de l'État » dans des zones contrôlées par des gangs.

Le 12 avril, sept religieux catholiques, dont cinq Haïtiens et deux Français, ont été enlevés. Ils ont été libérés le 30 avril.

Le 14 août 2021, un séisme survient dans le sud-ouest du pays. Il fait plus de 2 200 morts. Le Premier ministre Ariel Henry décrète l'état d'urgence, pour un mois, dans les quatre départements touchés. 53 000 maisons détruites et plus de 77 000 autres sont endommagées. Quelques jours après le séisme, Haïti est frappée par l'ouragan Grace.

La Secrétaire générale de l'OIF a annoncé le 9 septembre une mobilisation de la Francophonie pour Haïti, encourageant les Etats

et gouvernements à amplifier leurs efforts en sa direction.

3. Autres situations politiques

Arménie



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Armen Sarkissian (depuis 2018)

Dernières élections législatives
9 décembre 2018

Prochaines législatives
20 juin 2021

Situation politique intérieure

Élections législatives anticipées

Initialement prévues pour 2023, les élections législatives ont été convoquées de manière anticipée à la suite des tensions causées par la défaite arménienne dans la guerre de 2020 au Haut-Karabagh, qui avait fragilisé

le Premier ministre sortant, Nikol Pachinian (parti Contrat Civil).

En décembre 2020, les partis d'opposition ont lancé une campagne de « désobéissance civile » pour demander au Premier ministre, **Nikol Pachinian**, de démissionner et de mettre en place un gouvernement de transition chargé d'organiser les élections dans un délai d'un an. Face

à la contestation, le Premier ministre avait proposé, fin 2020, la tenue d'élections anticipées dans le courant 2021.

Après des entretiens avec le Président de la République et l'opposition, le Premier ministre a annoncé, le 18 mars, que les élections législatives anticipées se tiendraient le 20 juin 2021. Dans le cadre de cet accord destiné à désamorcer la crise politique, le Parlement a approuvé, le 24 mars, la levée de la loi martiale qui avait été introduite fin septembre 2020. Selon la législation, un premier ministre en exercice ne peut être démis de ses fonctions si la loi martiale est en vigueur. Le 28 mars, Nikol Pachinian avait annoncé qu'il démissionnerait en avril, tout en continuant d'exercer ses fonctions par intérim jusqu'aux élections du 20 juin, pour lesquelles il se représenterait.

Contredisant les sondages, Nikol Pachinian a remporté

avec une avance inattendue les législatives, engrangeant 53,9 % des suffrages. Son principal rival, **Robert Kotcharian** (parti Alliance arménienne), a remporté seulement 21% des voix, et a dénoncé des fraudes. L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) a quant à elle jugé le scrutin « transparent » et « démocratique ».

Situation sécuritaire

Au mois d'avril 2021, le Président des États-Unis a reconnu officiellement le génocide arménien. Dans une déclaration solennelle, le Président américain a admis que les massacres et déportations commis pendant la Première Guerre mondiale par les Ottomans contre les populations arméniennes relevaient du génocide.

L'APF a déployé une mission de bons offices

parlementaires, conduite par le Chargé de mission de la Région Europe, le député de la Fédération Wallonie-Bruxelles **Jean-Charles Luperto**, du 9 au 12 mai. Dans son communiqué, l'APF a appelé au strict respect du droit international, en particulier à la libération dans les plus brefs délais des prisonniers de guerre détenus par les autorités de l'Azerbaïdjan, à la protection du patrimoine culturel et religieux du Haut-Karabagh et à l'acheminement de l'aide humanitaire à ses habitants. Elle invite à une résolution pacifique du conflit avec l'Azerbaïdjan et à la poursuite des négociations internationales dans le cadre du groupe de Minsk pour établir les conditions d'une paix durable dans la région.

Situation dans le Haut-Karabakh

Malgré l'accord de cessez-le-feu dans la région du Haut-Karabakh signé le 9 novembre

2020, la situation demeure tendue. L'accord de cessez-le-feu prévoyait la libération des prisonniers de guerre et civils, ainsi que le retour des corps des personnes décédées pendant la guerre.

Malgré les appels de la communauté internationale, cette libération tarde à se concrétiser. Dans une déclaration du 18 mars, le ministère arménien des Affaires étrangères a affirmé que les forces armées azerbaïdjanaises avaient commis, « tout au long de la guerre (...) des atrocités massives, notamment des actes de nettoyage ethnique et des crimes de guerre contre les Arméniens de l'Artsakh (...) ». Les tensions dans la zone restent vives et le 26 mai, l'Azerbaïdjan a accusé l'Arménie de tirs contre son armée le long de la frontière entre les deux pays.

Burkina Faso



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Roch Marc Christian Kaboré
(depuis 2015)

Dernières élections législatives
et présidentielle
22 novembre 2020

Situation politique

Suites de l'élection présidentielle

À la suite de sa réélection le 22 novembre 2020, le Président **Roch March Christian Kaboré** a nommé, le 21 janvier 2021, **Christophe Dabiré** au poste de Premier ministre. **Zéphirin Diabré**, leader de l'Union pour le progrès et le changement (UPC), ex-chef de file de l'opposition, arrivé troisième lors de cette élection avec 12,46 % des voix, est entré

au gouvernement en qualité de ministre d'État, chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale.

Eddie Komboïgo, du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), arrivé second à l'élection avec 15,54 % des voix et disposant de 20 députés à l'Assemblée nationale, est devenu le chef de file de l'opposition politique.

Les élections locales initialement prévues en mai 2021 ont été reportées au mois de mai 2022 par le conseil des ministres,

prolongeant d'un an le mandat des élus municipaux et régionaux. Selon le gouvernement, ce report vise à opérer des réformes législatives pour consolider la décentralisation et la démocratie locale. Toutefois, l'opposition a rejeté ce choix et souhaite que le projet de loi soit discuté dans le cadre de concertation.

Dans l'objectif de renouer avec le dialogue entre toutes les parties et le peuple, le conseil des ministres a adopté un décret, le 24 mai, portant sur la création du Conseil national d'orientation et de suivi de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (CNOS) à but consultatif.

Situation sécuritaire

Violences jihadistes dans le Nord du pays

Le pays est touché, à l'image de ces voisins, par de nombreuses attaques

terroristes, notamment au Nord du pays. Le 27 avril, des attaques meurtrières ont été menées contre des villages de la commune de Seytenga, dans le nord du Burkina Faso, faisant dix-huit de morts et cinq disparus. Le 3 mai, une trentaine de civils ont été tués dans l'attaque d'un village de l'Est du Burkina Faso, l'une des plus meurtrières commises par des jihadistes présumés dans ce pays depuis 2015, une semaine après l'exécution de trois Européens dans la même région.

Le 11 mai 2021, au moins une vingtaine de jihadistes ont été tués et quatre bases terroristes détruites depuis le lancement le 5 mai d'une opération dans les régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso, a annoncé l'armée burkinabè.

Dans la nuit du 4 au 5 juin, un groupe de jihadistes pénètre dans localité de Solhan, au nord-est de

Burkina Faso et commet un massacre, tuant au moins 160 personnes. Il s'agit de l'attaque la plus meurtrière depuis le déclenchement de l'insurrection jihadiste au Burkina Faso, en 2015.

Le 30 juin 2021, le président Kaboré a limogé les ministres de la Défense **Chérif Sy** et de la Sécurité **Ousséni Compaoré**, après les meurtrières attaques des semaines précédentes qui avaient entraîné des manifestations.

Entre mai et août 2021, au moins 480 civils ont été tués dans des attaques jihadistes au Burkina Faso selon le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC).

Dimanche 12 septembre 2021, six gendarmes burkinabè ont été tués lors d'une attaque par des jihadistes présumés contre un convoi militaire.

Situation humanitaire

Le 10 février, la ministre en charge de l'Action humanitaire a annoncé lors du lancement d'un Plan de réponse humanitaire que 3,5 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire et que plus d'un million étaient déplacées à l'intérieur du pays.

La situation sécuritaire nuit au bon fonctionnement des opérations d'aide humanitaire. Le 20 mai, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a échappé, dans la région du Sahel, à une attaque d'hommes armés non identifiés.

Burundi



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Evariste Ndayishimiye (depuis 2020)

Dernières élections générales
20 mai 2020

La mise sous observation du Burundi qui était entrée en vigueur lors de la 41^e Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique et des violations graves des droits de l'Homme commises entre 2015 et 2019, a été levée lors de la 46^e Session de l'APF (2021).

Situation politique

Libération de prisonniers

Le 26 avril 2021, au moins 1300 prisonniers ont été libérés au Burundi, premier jour de la mise en œuvre

d'une grâce présidentielle visant à désengorger les prisons surpeuplées. Plus de 5000 détenus - soit près de 40 % des prisonniers du pays - sont concernés par cette mesure: 3000 ont été libérés dans l'immédiat, les autres,

dont la peine a été diminuée de moitié, l'ont été dans les semaines suivantes. Prévues début mars, les libérations avaient été reportées à cause d'erreurs sur les listes des bénéficiaires.

Liberté de la presse

Le 28 janvier, le Président **Évariste Ndayishimiye** a appelé le régulateur national des médias à régler ses différends avec les organes de presse qu'il a sanctionnés, après la crise liée aux élections de 2015. Plusieurs radios indépendantes avaient été violemment fermées par les forces de l'ordre en 2015. Les émissions en kirundi (langue nationale) des radios internationales BBC et VOA avaient aussi été suspendues.

Depuis, des dizaines de journalistes burundais ont fui en exil, notamment au Rwanda, d'où ils continuent d'émettre des journaux sur les réseaux sociaux en direction du Burundi.

Le bureau de l'envoyé spécial de l'ONU au Burundi a fermé ses portes le 31 mai. La présence de l'ONU au Burundi a suscité pendant des années des tensions entre les Nations unies et les autorités burundaises, qui contestaient le fait que le pays soit sous observation du Conseil de sécurité.

Dans un rapport publié le 15 septembre 2021, la commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU estime que la situation des droits de l'homme demeure « très préoccupante » au Burundi. Le rapport relève quelques gestes symboliques comme la libération de certains journalistes et défenseurs des libertés. Néanmoins, le rapport pointe également l'impunité dont bénéficieraient les responsables de tortures, d'exécutions ou de disparitions.

Situation

sécuritaire

Le 10 mai 2021, au moins douze personnes, dont un officier supérieur de l'armée, ont été tuées et plusieurs blessées dans une embuscade tendue contre des véhicules dans le centre du Burundi. Les 26 et 28 mai, moins cinq personnes ont été tuées et plusieurs blessées au cours d'une série d'attaques quasi simultanées qui ont visé des sites fréquentés de Bujumbura et de Muramvya.

Depuis 2015, la crise politique au Burundi a causé la mort d'environ 1200 personnes.

Le 19 septembre 2021, le groupe rebelle Résistance pour un État de droit au Burundi (RED-Tabara) attaque au mortier l'aéroport de Bujumbura, dans le nord-ouest de pays. L'attaque se déroule quelques heures avant le décollage du Président Évariste Ndayishimiye pour New-

York, à l'occasion l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Situation humanitaire

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au 28 février, 300 854 Burundais étaient réfugiés, majoritairement dans la sous-région (48,6 % en Tanzanie ; 19,4 % au Rwanda ; 16,6 % en Ouganda ; 15,4 % en République démocratique du Congo). Le retour entamé des réfugiés en 2019 se poursuit.

En outre, les catastrophes naturelles de ces dernières années ont poussé 100 000 personnes à fuir leur maison. En avril 2021, le lac Tanganyika est ainsi monté de quatre mètres par rapport à son niveau normal, détruisant des centaines de maisons.

Cameroun



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Paul Biya (depuis 1982)

Dernières élections législatives

9 février 2020

Situation politique

Le 5 février, **Mamadou Mota**, premier vice-Président du parti du principal opposant camerounais **Maurice Kamto**, a été libéré après avoir purgé une peine de 18 mois de prison. M. Mota a été arrêté en juin 2019 lors de manifestations dénonçant le « hold-up électoral » de la présidentielle de 2018, durant laquelle le Président Paul Biya avait été réélu face à M. Kamto.

Situation sécuritaire

Vellités sécessionnistes dans les régions anglophones et Boko Haram dans l'Extrême-Nord

Le premier semestre de l'année 2021 a vu le Cameroun troublé par le conflit dans les régions sécessionnistes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ainsi que les actes de terrorisme dans l'Extrême Nord du pays. Le 4 janvier dans l'Extrême Nord, trois civils membres d'un Comité

de vigilance villageois ont été tués par des factions du groupe terroriste Boko Haram. Deux jours plus tard, ce sont 4 militaires et 1 civil qui sont décédés lors d'une explosion d'un engin de passage d'un convoi officiel au Nord-Ouest. Les autorités ont condamné une embuscade tendue par des « terroristes sécessionnistes ». Boko Haram a tué, le 8 janvier, 13 civils, dont 8 enfants, dans le Nord du pays.

Le 10 janvier, une attaque survenue dans le Sud-ouest du pays a causé la mort de 8 civils, dont un enfant. Le 29 avril dernier, des sécessionnistes ont tué cinq gendarmes après avoir attaqué un poste dans l'ouest du pays. Dans le Nord-Ouest ce sont quatre gendarmes qui ont perdu la vie dans la nuit du 24 au 25 mai à la suite d'une nouvelle attaque des séparatistes.

Début août, l'ONG Médecins sans frontières (MSF) a annoncé être contrainte retirer ses équipes dans le Nord-Ouest du Cameroun. Les autorités camerounaises accusaient MSF de soutenir les Amba Boys, les miliciens les groupes armés sécessionnistes anglophones.

Le 16 septembre, une patrouille militaire a été attaquée par un groupe séparatiste à l'est de Bamenda, dans le nord-ouest du Cameroun. Une dizaine de soldats auraient été tués.

Depuis 2017, le conflit au Cameroun anglophone (région nommée Ambazonie par les séparatistes) a fait plus de 3 500 morts et forcé plus de 700 000 habitants à fuir leur domicile.

République centrafricaine



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Faustin-Archange Touadéra
(depuis 2016)

Dernière élection présidentielle
27 décembre 2020

Dernières élections législatives
27 décembre 2020 et 14 mars 2021

Situation politique

Élections présidentielle et législatives

La Cour constitutionnelle a proclamé le 18 janvier dernier les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 27 décembre 2020. Ces résultats ont confirmé la réélection du Président **Faustin Archange Touadéra** avec 53,16 % des voix, contre 21,01 % pour **Anicet Georges Dologuélé**, candidat de

l'Union pour le renouveau centrafricain (URCA) et 7,46 % pour **Martin Ziguélé** du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC). En raison de l'insécurité liée à la présence des groupes armés, plusieurs bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir le jour du scrutin et plus des deux tiers des électeurs n'ont pu aller voter, portant dès lors le taux de participation nationale à 35,25 %. La Cour constitutionnelle a rejeté les requêtes introduites par

15 partis de l'opposition, demandant l'annulation et la reprise totale des élections dénonçant d'innombrables fraudes et une participation extrêmement faible.

Le 1er février, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs du premier tour des élections législatives. 22 députés ont été élus dès le premier tour sur les 140 sièges à pourvoir, dont 5 pour le Mouvement Cœurs unis (MCU) du Président Touadéra et 17 pour l'opposition, notamment la « Patrie » (3) ; l'URCA (2) ; le Kwa Na Kwa (KNK) de **François Bozizé** (1) ; et le MLPC (1). Toutefois, l'opposition avait introduit 346 requêtes pour contester la validité des scrutins. La Cour a par ailleurs invalidé le vote dans 13 circonscriptions situées dans deux arrondissements de Bangui et dans les zones où il a été constaté que les groupes armés ont empêché le déroulement du vote.

Le second tour des législatives s'est tenu le 14 mars dans les 47 circonscriptions où aucune majorité absolue n'a été obtenue au premier tour. À défaut de se mobiliser massivement, les Centrafricains ont pu voter dans le calme et la sécurité pour le second tour des législatives, deux mois et demi après le premier tour. À l'issue du vote, les organes électoraux ont validé l'élection de 92 députés, dont 25 pour le MCU, 21 indépendants, 7 pour le MLPC, 7 pour le KNK et 5 pour l'URCA.

Dernières partielles des élections législatives en trois étapes, les Centrafricains ont voté le 23 mai dans le calme pour élire leurs 49 derniers députés, dans des circonscriptions où le scrutin n'avait pas pu avoir lieu lors des précédents tours.

Le 24 mars, le député de l'opposition Anicet Georges

Dologuélé, arrivé deuxième de la présidentielle a été empêché de quitter son pays pour se rendre en France pour des raisons médicales. Après avoir obtenu une autorisation d'absence de l'Assemblée nationale de la République centrafricaine, il s'est vu refuser le droit d'embarquer dans l'avion faute d'avoir pu obtenir une autorisation de sortie du territoire délivrée par le ministère de la Sécurité qui mène actuellement plusieurs enquêtes sur les offensives dirigées par des groupes rebelles en décembre dernier. L'APF a dans un communiqué du 26 mars déploré la situation et revendiqué l'usage de la liberté de circulation d'un parlementaire de l'opposition.

Début avril, les deux passeports d'Anicet Georges Dologuélé ont été saisis à l'aéroport de Bangui, alors que l'opposant tentait à nouveau de se rendre en

France pour des soins.

Le 27 mars, c'est au tour de l'opposant Martin Ziguélé, également candidat à l'élection présidentielle de décembre 2020, de voir son passeport lui être retiré. Martin Ziguélé et Anicet Georges Dologuélé ont tous deux saisi le tribunal administratif de Bangui pour contester l'interdiction de sortie de territoire dont ils font l'objet. Dans le même temps, **Karim Meckassoua**, lui aussi candidat à l'élection présidentielle de 2020, se voit également interdit de quitter le territoire centrafricain.

Le 8 avril, le Ministre de la Justice centrafricain demande la levée de l'immunité parlementaire des députés Abdul Karim Meckassaoua, Anicet Georges Dologuélé et de Martin Ziguélé, (tous trois candidats à la présidentielle de décembre), et de l'élu d'opposition **Simplice Aurélien Zingas**. Il s'agit, selon le Ministre, de «

permettre leurs auditions » dans le cadre d'une poursuite judiciaire engagée contre « l'ex-président François Bozizé », en raison de la tentative de coup d'état dont l'accusent les autorités.

Le 12 août, le député Karim Meckassoua, accusé d'avoir participé à la création de la rébellion de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), est destitué de son poste de député. Il quitte la République Centrafricaine quelques jours plus tard.

Situation sécuritaire

Offensive des groupes rebelles

La Centrafrique est sous le coup d'une offensive de six des plus puissants groupes armés qui contrôlent deux tiers du territoire depuis le début de la guerre civile en 2013.

Au cours des premières semaines de janvier 2021, les groupes rebelles ont mené plusieurs offensives contre des villes aux alentours de Bangui. La Coalition des patriotes pour le changement (CPC) a lancé le 13 janvier une offensive armée sur Bangui avant d'être repoussée par les Casques bleus, l'Armée centrafricaine, et des forces militaires de pays alliés. Dans une déclaration du 18 janvier, le Président Touadéra a qualifié cette action de tentative de « coup d'État » menée sous l'égide de François Bozizé. Par ailleurs, le Président Touadéra a souhaité tendre « la main à l'opposition démocratique » et s'est montré disposé à la tenue d'un dialogue politique pour parvenir à une réconciliation nationale et à un consensus autour des questions d'intérêt national. Il a également plaidé en faveur de la levée de l'embargo sur les armes établi par le Conseil de sécurité.

Entre les 15 et 18 janvier, 3 Casques bleus (burundais, gabonais et marocains) ont perdu la vie dans le nord-ouest et au sud du pays. Le 16 janvier, c'est un site religieux du centre du pays qui a été attaqué causant la mort de 14 civils, au cours d'une opération de reprise par l'armée de cette zone aux mains de la CPC.

Le 5 février, le Parlement a voté une prolongation de six mois de l'état d'urgence décrété le 21 janvier dans le pays. Au cours du mois de février, l'armée centrafricaine a pu reprendre le contrôle de plusieurs villes du centre et du nord-ouest du pays avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et des Forces alliées. Le 8 février, la route Bangui-Douala a été rouverte à titre exceptionnelle et temporaire pour des raisons humanitaires par la CPC qui en empêchait l'accès. Cette

route est un axe stratégique de ravitaillement de Bangui en produits de première nécessité. Un premier convoi de 14 camions d'aide humanitaire de l'ONU est arrivé à Bangui, après 50 jours d'un blocus de la capitale par des rebelles.

Le 12 mars, le Conseil de sécurité a adopté une résolution permettant l'envoi de 3 690 Casques bleus supplémentaires sur le terrain afin de renforcer les forces de la MINUSCA pour la protection des civils et faciliter l'accès humanitaire.

Le 5 avril, le plus puissant groupe armé de Centrafrique, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), s'est engagé à quitter la coalition rebelle. Cette annonce fait écho à l'appel du Secrétaire général des Nations unies qui a exhorté, le 3 février, les autorités centrafricaines à « entamer un véritable dialogue politique inclusif avec l'opposition politique

et les groupes armés qui ont renoncé à la violence », dans le respect de l'Accord de Bangui du 6 février 2019.

Mi-juin, au moins 14 personnes ont été tuées dans des affrontements entre éleveurs venus du Tchad et cultivateurs centrafricains dans le nord-est du pays.

Mercredi 21 juillet, 13 corps sans vie de civils sont retrouvés à Bongboto, à 300 kilomètres au nord de Bangui.

Samedi 31 juillet, 6 civils ont été tués suite à l'attaque par le groupe rebelle 3R d'un village situé dans le nord-ouest de la Centrafrique.

Implication de la Russie

Le 12 février, le conseiller russe sur les questions de sécurité du Président centrafricain a appelé les rebelles qui ont lancé une offensive contre le régime à livrer leurs chefs à l'armée. La Russie soutient ouvertement depuis 2018 le gouvernement

de Touadéra, notamment grâce à un accord bilatéral de défense et à la présence de centaines de paramilitaires. Le 17 mai, la Russie a livré une cargaison d'armes légères à la Centrafrique après en avoir informé l'ONU, qui impose un embargo sur les armes à ce pays déchiré par la guerre civile.

Situation humanitaire

S'agissant des droits de l'Homme, le procès de deux chefs de la milice anti-Balaka, **Alfred Yekatom** et **Patrice-Edouard Ngaïssona**, s'est ouvert le 16 février à la Cour pénale internationale (CPI). Ils sont accusés de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Le 24 janvier, la République centrafricaine a remis à la CPI le chef présumé d'une milice, **Mahamat Said Abdel Kani**, un commandant présumé de la coalition rebelle à dominante musulmane Séléka,

responsable de nombreuses violences dans le pays en 2013. Il est accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Les violences survenues dans le contexte des élections en Centrafrique ont poussé plus de 200 000 personnes à fuir en moins de deux mois, dont un peu plus de la moitié ont fui vers les pays voisins. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), quelque 92 000 réfugiés sont arrivés en République démocratique du Congo et quelque 13 240 autres ont fui au Cameroun, au Tchad et au Congo depuis le lancement en décembre d'une offensive de groupes armés.

Le 4 mai, les autorités de Bangui ont annoncé l'ouverture d'une enquête sur des exactions présumées, attribuées par l'ONU à des militaires centrafricains et à des supplétifs privés russes qui les épaulent dans le

conflit qui les oppose aux rebelles. Un groupe d'experts des Nations Unies ont reçu et continuent de recevoir des rapports faisant état de graves violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international.

Le 15 septembre 2021, l'ONU annonce le retrait de 450 casques bleus gabonais de sa Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca), après des accusations d'exploitation et d'abus sexuels.

République démocratique du Congo



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Félix Tshisekedi (depuis 2019)

Prochaine élection présidentielle
Mars 2023

Dernières élections législatives
30 décembre 2018

Situation politique

Motions de censure et nouvelle majorité parlementaire

Le 1er janvier, faisant suite à la dissolution de la coalition entre Cap pour le changement (CACH) et le Front commun pour le Congo, le Président **Félix Tshisekedi** a nommé le sénateur **Modeste Bahati Loukwebo** « informateur » pour

identifier une nouvelle coalition majoritaire pour l'Assemblée nationale. Il a également rencontré et invité plus de 300 députés nationaux à soutenir son initiative pour l'« Union sacrée de la Nation ». Candidat unique pour le compte de l'Union sacrée, **Christophe Mboso N'Kodia Pwanga**, a été élu le 3 février comme Président de l'Assemblée nationale. L'informateur a annoncé le

28 janvier qu'une nouvelle majorité parlementaire de 391 députés sur 500 soutenait désormais le Président de la République.

La veille, l'Assemblée nationale a voté une motion de censure visant le Premier ministre **Sylvestre Ilunga Ilunkamba** et son gouvernement pro-Kabila. Il a remis sa démission le 29 janvier et a été remplacé le 15 février par **Jean-Michel Sama Lukonde Kyenfe**, qui a entamé dès le 22 février des consultations avec la classe politique, la société civile et les organisations syndicales pour la formation d'un nouveau gouvernement. Le gouvernement, composé de 57 membres, dont 14 femmes, a été très largement investi par l'Assemblée nationale le 26 avril.

Concernant le Sénat, une motion de censure a été déposée le 2 février à l'encontre de son Président, **Alexis Thambwe Mwanba** et

de l'ensemble de son bureau, excepté le vice-Président (pro-Tshisekedi). Modeste Bahati Lukwebo a été élu le 2 mars au poste de Président de la Haute Assemblée.

Situation judiciaire

Le 2 janvier, **Roger Lumbala**, ex-chef rebelle du Rassemblement congolais pour la démocratie a été placé en détention provisoire à Paris par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité pour « participation à un groupement formé en vue de la préparation de crimes contre l'humanité » et « complicités de crimes contre l'humanité ». Ce groupe armé est accusé dans plusieurs rapports des Nations unies de viols, d'exécutions sommaires, d'enlèvements, de mutilations et de cannibalisme dans l'Ituri, principalement contre les ethnies Nande et Pygmées.

Le 21 avril, le ministre sortant de l'Enseignement du pays a été arrêté à Brazzaville à la demande de Kinshasa qui l'accuse de détournement de fonds. Il a été condamné à trois ans de prison pour « blanchiment d'argent » et « transfert illicite de capitaux vers l'étranger », le 30 avril.

Le 15 mai, trente personnes ont été condamnées à mort pour leur participation aux violences contre la police ayant marqué la fin du ramadan à Kinshasa.

Situation sécuritaire

Violences des groupes armés à l'Est et au Nord-Est

Depuis le début de l'année 2021, plusieurs centaines de personnes ont été tuées et 40 000 autres déplacées dans une quinzaine d'attaques attribuées principalement au groupe armé Forces démocratiques alliées (ADF, affilié à l'État Islamique) dans

la province de l'Ituri. Le 22 février, l'Ambassadeur italien **Luca Attanasio**, son chauffeur et son garde du corps ont été tués lors d'une attaque qui a visé un convoi du Programme alimentaire mondial dans lequel ils se trouvaient. On estime que plus de 2000 personnes ont été tuées en Ituri depuis 2020.

Dans la région de Béni, à l'Est de la RDC (Nord-Kivu), ce sont plus de 100 personnes qui ont perdu la vie dans pas moins d'une dizaine d'attaques attribuées à l'ADF depuis le début de l'année 2021.

Au 16 avril, on comptait 21 000 personnes déplacées depuis fin mars dans la région du Kasai en raison des violences qui ont opposé deux communautés rivales, a alerté le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR).

Dénonçant « l'inaction de l'ONU » et exprimant la colère

face à la recrudescence des massacres de civils, des manifestations ont eu lieu notamment à Goma, le 13 avril. Au cours de ces manifestations, 10 personnes ont été tuées dans des violences.

Le Président, Félix Tshisekedi, a décrété, le 30 avril, « l'état de siège » dans les deux provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri victimes de l'insécurité et de la violence des groupes armés. Le Président a alors pris la décision de remplacer les autorités civiles par des militaires et des policiers dans ces deux provinces.

Le week-end du 5 septembre 2021, une trentaine de villageois ont été tués en Ituri au cours d'attaque imputée au groupe des Forces démocratiques alliées (ADF).

Côte d'Ivoire



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Alassane Ouattara (depuis 2011)

Dernière élection présidentielle
31 octobre 2020

Dernières élections législatives
6 mars 2021

Situation politique

Dialogue politique entre le pouvoir et l'opposition

Suite à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, le pouvoir et l'opposition ont engagé, dans le sillage des initiatives bilatérales d'apaisement entreprises par le Président Alassane Ouattara et son opposant, l'ancien Président **Henri Konan Bédié**, chef du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), un dialogue politique en prévision des élections législatives de mars.

Entrepris dès le 21 décembre sous la houlette du Premier ministre **Hamed Bakayoko**, décédé le 10 mars dernier, le dialogue s'est poursuivi de manière inclusive en plusieurs phases.

À l'exception de Génération et Peuples solidaires (GPS) de l'ancien Président de l'Assemblée nationale **Guillaume Soro**, qui a décidé de boycotter les élections législatives, l'opposition dans son ensemble, y compris le PDCI, le Front populaire ivoirien (FPI), la coalition Ensemble pour la démocratie et la souveraineté

(EDS), proche de l'ancien Président **Laurent Gbagbo**, et la société civile, y ont pris part. À l'issue de la troisième phase de dialogue, les parties ont convenu des mesures à prendre pour décrier le climat sociopolitique, lesquelles portaient entre autres sur : le retour à la Commission électorale indépendante (CEI) des partis politiques membres qui avaient préalablement suspendu leur participation et l'inclusion d'autres partis conformément aux recommandations de la CEDEAO; l'organisation d'élections législatives en mars 2021 ; la levée du mot d'ordre de désobéissance civile; la poursuite et l'ouverture des discussions entre le Président Ouattara, Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo ainsi que la prise de mesures en faveur des personnes poursuivies pour des faits liés à la désobéissance civile de 2020 et à la crise postélectorale de 2010.

Élections législatives

C'est dans ce contexte que les élections législatives se sont tenues le 6 mars pour désigner les 255 députés de l'Assemblée nationale. Pour la première fois depuis dix ans, l'ensemble des principaux acteurs politiques ont participé à ces législatives, alors que l'opposition avait boycotté la présidentielle du 31 octobre 2020, marquée par des violences ayant fait 87 morts et près de 500 blessés.

Le Conseil constitutionnel a validé la liste définitive des 3022 candidats, comprenant ceux issus, pour la première fois depuis la fin de la crise postélectorale de 2010 et les élections législatives de 2012, du camp de Laurent Gbagbo et présentés sous la bannière de la coalition EDS et/ou en alliance électorale avec le PDCI dans certaines circonscriptions électorales. La campagne électorale qui a eu lieu du 27 février au 4 mars s'est déroulée de

manière apaisée.

L'OIF a déployé pour l'occasion une mission d'information et de contacts du 3 au 10 mars, conduite par la présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, la députée gabonaise **Angélique Ngoma**.

Selon les résultats provisoires proclamés le 9 mars par la CEI, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) du Président ivoirien a remporté 137 sièges, la coalition entre le PDCI et les partisans de l'ex-Président Laurent Gbagbo ont obtenu 50 sièges, le PDCI seul 23, et les pro-Gbagbo seuls 8, soit au total 81 sièges. Les autres partis d'opposition se partagent 10 sièges, les indépendants en obtenant 26. La nouvelle Assemblée nationale compte 32 femmes députées, soit 12 %, contre 222 hommes,

soit 87,40 %. Le taux de participation s'est élevé à 37,88 %. Le RHDP est passé à 153 députés en ralliant 16 députés indépendants supplémentaires. Il a ainsi renforcé sa majorité absolue au sein de l'Assemblée, mais n'a pas conservé la majorité qualifiée des deux tiers - 170 députés.

Le Conseil constitutionnel a confirmé ces résultats le 25 mars. Il a par ailleurs annulé les résultats pour 4 circonscriptions électorales et a annoncé qu'un nouveau scrutin aura lieu dans ces circonscriptions à une date ultérieure.

À la suite du décès du Premier ministre Bakayoko le 10 mars, le Président Ouattara a nommé le 26 mars **Patrick Jérôme Achi** en qualité de Premier ministre, alors chef du gouvernement par intérim depuis le 8 mars. Le 30 mars, **Amadou Soumahoro** a été réélu Président de l'Assemblée nationale.

Situation judiciaire

CPI : Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

Le 31 mars la Cour pénale internationale a confirmé l'acquittement de Laurent Gbagbo et de **Charles Blé Goudé** de toutes les charges de « crime contre l'humanité », prononcées en première instance. Elle a déclaré dans son jugement que les preuves étaient « exceptionnellement faibles ». Laurent Gbagbo est par la suite rentré en Côte d'Ivoire le 17 juin. Le 15 avril, l'ancien chef de guerre de l'ouest de la Côte d'Ivoire, **Amadé Ouérémi**, a été condamné à la prison à perpétuité par la Cour d'assises d'Abidjan pour des « crimes contre l'humanité » commis dans la ville de Duékoué en 2011.

Guillaume Soro

En mai 2021, Guillaume Soro, ancien Premier ministre et ancien Président de l'Assemblée nationale, est

jugé par contumace pour « atteinte à l'autorité de l'État », « complot » et « diffusion de fausses informations tendant à jeter le discrédit sur les institutions et le moral des populations ».

Le 23 juin 2021, Guillaume Soro est condamné à la prison à perpétuité dans l'affaire de la tentative de coup d'État en décembre 2019. La justice ivoirienne émet à son encontre un mandat d'arrêt international.

Situation sécuritaire

Dans un communiqué du 29 mars, le Chef d'État-Major général des armées a indiqué que deux attaques terroristes ont visé, dans la nuit du 28 au 29 mars, deux positions de l'Armée à Kafolo et à Kolobougo, à la frontière avec le Burkina Faso, faisant 3 morts et 5 blessés parmi les soldats et les gendarmes. Trois terroristes ont également été tués et 4 autres interpellés par les militaires.

Guinée



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Alpha Condé (mis sous arrêt par des militaires le 5 septembre 2021)

Dernières élections législatives
22 mars 2020

Dernière élection présidentielle
18 octobre 2020

Situation politique

Le Président **Alpha Condé** a reconduit, le 15 janvier 2021, **Ibrahima Kassory Fofana** au poste de Premier ministre.

Arrestations d'opposants politiques

Le 13 et le 28 janvier, trois opposants au troisième mandat du Président Condé, membres du Front national pour la Défense

de la Constitution (FNDC), en détention depuis quatre mois, accusés d'avoir appelé à l'insurrection pour empêcher sa réélection en octobre, ont été condamnés à un an de prison ferme pour « incitation à la révolte », « atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation » et « xénophobie ». Le 8 février, un activiste guinéo-canadien a été condamné à 5 ans de pris pour ses messages diffusés sur les

réseaux sociaux, jugés xénophobes et injurieux par les autorités. À la suite de ces accusations, le ministre de la Justice a assuré, le 19 mars, que les détenus sont traités dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Le 2 février, Amnesty international a demandé au gouvernement guinéen d'enquêter sur la mort en détention d'au moins 4 personnes dont trois militants ou partisans de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), parti de l'opposant **Cellou Dalein Diallo**.

Le 8 mai, le gouvernement a annoncé que près de 60 personnes seraient jugées en lien avec les contestations et les troubles qui ont accompagné l'élection présidentielle et le référendum constitutionnel.

Le 19 mai 2021, un tribunal de Conakry a condamné un influent journaliste guinéen

à une amende équivalant à 420 euros pour offense au Président Alpha Condé et ordonné sa mise en liberté après presque trois mois de prison.

Putsch du 5 septembre 2021

Après avoir fait modifier la constitution, le Président Alpha Condé avait entamé fin 2020 un 3^e mandat contesté. Dans une vidéo diffusée le dimanche 5 septembre 2021, des officiers des forces spéciales guinéennes affirment avoir capturé le Président Alpha Condé, images à l'appui.

Les putschistes sont menés par le lieutenant-colonel **Mamady Doumbouya**, au nom d'un « Comité national du rassemblement et du développement » (CNRD). Ce dernier annonce alors avoir pris le contrôle de Conakry et dissous les institutions, le gouvernement et la constitution. Un couvre-feu est alors instauré, la fermeture des frontières

est annoncée. Les membres du gouvernement sont remplacés par les secrétaires généraux de chaque ministère. Les préfets et gouverneurs de régions sont remplacés par des militaires. Le 14 septembre, des journées de consultations sont organisées par les putschistes au siège du Parlement dissous.

Dans les jours suivant le coup de force, plusieurs dizaines de prisonniers politiques, arrêtés en 2020 pour avoir contesté la réélection d'Alpha Condé, ont été libérés.

Le Secrétaire général de l'ONU **Antonio Guterres**, le Président de l'Union africaine (UA) **Félix Tshisekedi** et le Président de la Cédéao **Nana Akufo-Addo** ont tous trois condamné cette prise de pouvoir par la force. La Cédéao a suspendu la Guinée de ses organes. L'UA a appelé à la « libération immédiate » d'Alpha Condé et au « retour à l'ordre constitutionnel ».

L'APF s'est dit également préoccupée par le coup de force en Guinée : elle condamne la dissolution des institutions et appelle les protagonistes à privilégier la voie du dialogue et à rétablir l'ordre constitutionnel.

Le 16 septembre, le Conseil permanent de la Francophonie, réuni en session extraordinaire, décidait de suspendre la République de Guinée de la Francophonie et exigeait la mise en place d'un gouvernement de transition conduit par des civils.

Liban



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Michel Aoun (depuis 2016)

Dernières élections législatives
6 mai 2018

Prochaines élections
législatives
et présidentielle
Mai 2022

Situation politique

Blocage sur la formation d'un gouvernement

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, **Jacques Krabal**, s'est rendu au Liban dans le cadre d'une mission conduite par la Secrétaire générale de la Francophonie, du 22 au 24 mars. Il a ensuite entrepris une mission de bons offices parlementaires jusqu'au 26 mars. Les échanges ont

porté sur les différentes dimensions de la crise, politique, économique, financière, sociale et de gouvernance, les pistes possibles de réforme et l'idée d'une conférence parlementaire organisée avec l'APF pour renforcer le dialogue entre les parties et esquisser des solutions.

Le chef de la diplomatie européenne a déploré, le 10 mai, l'impasse politique au Liban et annoncé que l'Union européenne imposerait des

sanctions individuelles contre les dirigeants politiques jugés responsables du blocage.

Formation d'un nouveau gouvernement

L'ancien Premier ministre **Hassan Diab** avait démissionné en août 2020, une semaine après l'explosion meurtrière dans le port de Beyrouth. Depuis lors, l'ancien Premier ministre **Saad Hariri**, puis **Mustafa Adib** avaient tenté en vain de former un gouvernement. Après ces échecs, le président Aoun avait chargé fin juillet 2021 **Najib Mikati**, ancien Premier ministre et homme le plus riche du Liban, de former un nouveau gouvernement. Mettant fin à 13 mois d'absence, le décret de formation du nouveau gouvernement a été signé en présence du président du Parlement, **Nabih Berri**. Ce nouveau gouvernement est composé de 23 ministres, dont une seule femme.

La formation d'un nouveau gouvernement était une condition formulée par de nombreux bailleurs internationaux pour délivrer une aide financière au Liban. Un accord pourrait ainsi prochainement être conclu avec le Fonds monétaire international, avec lequel les pourparlers sont interrompus depuis juillet 2020.

Approfondissement de la crise socio-économique

La crise politique se double d'une crise socio-économique accentuée par les mesures liées à la crise sanitaire depuis plus d'un an. La livre libanaise est en chute libre, l'inflation a explosé, la pauvreté aussi, des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées ou ont subi des baisses de salaire. 78 % de la population libanaise vit désormais sous le seuil de pauvreté, selon l'ONU. La livre libanaise a perdu près de 90 % de sa valeur. Si le taux officiel reste de 1507 livres pour un dollar, au marché noir il avoisine les

15 000 livres pour un dollar. 55 % des plus de quatre millions de Libanais vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 3,84 dollars par jour, tandis que la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté est montée à 23 % selon l'ONU.

Fin 2020, l'inflation annuelle atteignait 145,8 %, selon des statistiques officielles. Le prix d'un panier alimentaire, contenant notamment du riz, du boulgour, des pâtes et de l'huile, a pratiquement triplé depuis octobre 2019 (PAM). Le tarif du pain au kilo a presque doublé depuis mai 2020.

A l'été 2021, les prix de l'énergie connaissent une spirale hyperinflationniste. Les prix du gaz, de l'essence et du fioul ont en moyenne triplé entre juin et septembre 2021. Le gouvernement libanais met alors en place un programme provisoire de subvention du carburant importé jusqu'à la fin

septembre 2021. Pour faire face à la pénurie, du pétrole iranien est importé via la Syrie; exposant ainsi le Liban à des sanctions américaines.

Situation sécuritaire

Manifestations et violences

Le climat sécuritaire s'est également dégradé. Plusieurs villes et régions du pays ont connu des manifestations et des blocages de route visant à dénoncer les conditions de vie et l'absence de réponses gouvernementales. Les 26 et 27 janvier à Tripoli, 2 manifestants ont été tués et 246 autres blessés, lors d'un assaut lancé contre des bâtiments publics et de heurts avec les forces de sécurité.

Au début du mois de mars, des manifestants ont bloqué pendant quelques jours des routes à travers le Liban avec des pneus et des bennes à ordures en feu, au lendemain d'une forte mobilisation

dénonçant les conditions de vie difficile. Le 20 mars, c'est une centaine de mères de famille qui ont défilé dans la capitale pour crier leur désarroi et leur colère contre la classe dirigeante.

Le 15 août 2021, une explosion fait une trentaine de morts et au moins 80 blessés dans le village de Tleil, au nord du Liban : des habitants tentaient de se ravitailler auprès d'un dépôt d'essence clandestin confisqué par l'armée, dans un contexte de pénurie aiguë de carburant au Liban.

Niger



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Mohamed Bazoum
(depuis 2021)

Dernière élection présidentielle
27 décembre 2020
et 21 février 2021

Dernières élections législatives
27 décembre 2020

Situation politique

Élection présidentielle

La Cour constitutionnelle a proclamé le 20 janvier les résultats du premier tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulée le 27 décembre 2020. Elle a confirmé la qualification de **Mohamed Bazoum** du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya) et de **Mahamane Ousmane**

du Renouveau démocratique et républicain (RDR-Tchanji) pour le second tour, avec respectivement 39,30 % et 16,98 % des voix. Les candidats **Seyni Oumarou** et **Albadé Abouba**, arrivés 3e et 4e avec respectivement 8,95 % et 7,07 % des voix, se sont ralliés en faveur de Mohamed Bazoum. Malgré l'insécurité liée à la présence des jihadistes, 69 % des électeurs ont voté lors du premier tour. La Francophonie a déployé pour l'occasion une mission

d'information et de contacts à laquelle la Présidente de l'Assemblée nationale du Togo **Yawa Tségan** a pris part.

L'opposition s'est engagée à participer à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qu'elle avait délaissée depuis 2017. Ainsi, cinq représentants de la coalition d'opposition Cap 20-21 ont été nommés le 11 janvier par décret présidentiel à la CENI.

Le second tour s'est tenu le 21 février. Les résultats provisoires ont été proclamés par la CENI le 23 février portant vainqueur à 55,75 % des voix Mohamed Bazoum contre 44,25 % de voix pour Mahamane Ousmane. Celui-ci et l'opposition ont aussitôt contesté ces résultats, ce qui a donné lieu à des manifestations, principalement à Niamey, et à des violences qui ont occasionné deux morts et plus de 600 interpellations selon le ministère de

l'Intérieur. Le jour du scrutin, 6 agents de la CENI et leur conducteur ont été tués par l'explosion d'une mine sur le passage de leur convoi dans la région de Tillabéri.

Le 21 mars, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire de Mohamed Bazoum et un taux de participation de 62,91 %.

Le 3 avril, le Président a nommé **Ouhoumoudou Mahamadou**, ex-directeur de cabinet du Président sortant **Mahamadou Issoufou**, au poste de Premier ministre. Ce dernier a formé sa nouvelle équipe gouvernementale de 32 ministres où le parti au pouvoir conserve les portefeuilles clés.

Résultats des élections législatives

Selon les résultats des élections législatives qui se sont déroulées le 27 décembre dernier, le parti présidentiel, le PNDS-Tarayya, a remporté 80 sièges (48,19 % des voix); le parti Luminana

en a décroché 19 sièges (11,45 % des voix); le MSND-Nassara a obtenu 13 sièges (7,83 % des voix) ex-aequo avec le Jamhuriya. 5 autres partis se répartissent les 26 sièges restants sur les 166 qui composent l'Assemblée. L'Assemblée nationale a tenu sa première session le 22 mars et a élu Seyni Oumarou, arrivé troisième lors du premier tour de l'élection, comme Président de l'Assemblée nationale.

Situation sécuritaire

Attaques jihadistes dans la région de Tillabéri (ouest)

Sur le plan sécuritaire, le Niger a subi plusieurs attaques terroristes depuis le début de l'année. Une centaine de civils ont ainsi été tués, suite à des attaques armées perpétrées en janvier contre les villages de Tchoma Bangou et Zaroumadereye, dans la région de Tillabéri. Au moins 232 personnes, dont 33 soldats, ont perdu la vie lors

d'attaques armées perpétrées les 15 et 21 mars dans cette même région et celle de Tahoua.

À la veille de l'investiture du Président le 2 avril, une tentative de coup d'État a eu lieu à Niamey dans la nuit du 30 au 31 mars. Une enquête a été ouverte et les auteurs présumés de cette opération, dont un capitaine de l'armée, ont été arrêtés.

Le 18 avril, au moins dix-neuf personnes ont été tuées au Niger, au cours d'une attaque contre un village dans la région de Tillabéri. Le 5 mai, au moins quinze soldats nigériens ont été tués et quatre autres blessés lors d'une attaque terroriste dans la même région, portant à 31 le nombre de militaires morts en quatre jours dans des attaques.

La crainte d'un nouveau foyer jihadiste dans le sud-ouest du pays avec un accroissement du banditisme

à la frontière nigérienne est bien présente, et ce notamment depuis le 29 avril, jour où des factions de Boko Haram et de l'État islamique en Afrique de l'Ouest ont été repérées. Le 17 mai, les Nations unies et les autorités locales ont constaté que plus de 10 000 personnes ont fui leurs villages en deux jours en raison des attaques terroristes.

Le 25 juillet, 14 civils ont été tués dans le village de Wiyé, et trois jours plus tard, le 28 juillet, 19 personnes ont été massacrées dans le village de Dèye Koukou situé dans la zone dite des 3 frontières. La zone constitue régulièrement le théâtre d'actions sanglantes de groupes liés à Al-Qaïda et à l'organisation État islamique.

Le 16 août 2021, dans l'ouest du Niger, près de la frontière avec la Mali, un massacre de civils perpétré par un groupe jihadiste a fait au moins 37 morts. Depuis le

début de l'année 2021, plus de 420 civils ont été tués dans l'ouest du Niger lors d'attaques menées par des jihadistes.

Dans un rapport publié le 13 septembre 2021, Amnesty International déplore que de plus en plus d'enfants soient tués ou recrutés par les groupes armés terroristes au Niger, en particulier dans la zone des trois frontières.

Sénégal



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Macky Sall

Dernière élection présidentielle
2019

Situation politique

Manifestations contre l'arrestation d'un député

Des manifestations ont éclaté à Dakar et dans différentes villes du pays à la suite de l'arrestation suivie d'une garde à vue, le 3 mars, du député et chef du parti politique de l'opposition, « Patriotes du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité » (PASTEF), Ousmane Sonko, qui est accusé de viol. Ces heurts violents ont fait entre 5 et 13

morts.

Le 4 mars, les autorités sénégalaises ont suspendu deux télévisions estimant qu'elles attisaient les violences. Le Mouvement de défense et de la démocratie qui regroupe des opposants au Président **Macky Sall**, dont le parti de **Ousmane Sonko**, a appelé à descendre massivement dans les rues pour s'opposer au gouvernement. Pour calmer ces heurts, le gouvernement a annoncé le 7 mars 2021 suspendre pour une semaine l'école dans l'ensemble du pays.

Le 8 mars, le Président s'est adressé à la nation et a appelé au « dialogue » et à la « concertation ». Soulignant qu'il est important de laisser la justice « suivre son cours », il a également annoncé plusieurs mesures sociales notamment en faveur des jeunes éprouvés par les effets de la crise de la Covid-19. Le député Sonko a été libéré et placé sous contrôle judiciaire le même jour. Certains activistes et membres de l'opposition qui avaient été arrêtés les 22 et 23 février dans le cadre de cette affaire et inculpés pour « organisation d'un mouvement insurrectionnel, provocation à la commission de crimes et délits et association de malfaiteurs » ont également été remis en liberté provisoire le 24 mars. Le 8 avril, le gouvernement a annoncé la création d'une enquête indépendante à la suite des violentes manifestations de début mars.

Le 2 septembre, plusieurs formations et mouvements de l'opposition sénégalaise ont lancé une coalition menée par le principal opposant Ousmane Sonko. Composée d'une vingtaine de partis et mouvements, cette alliance vise à conquérir les conseils municipaux et départementaux, puis les sièges au Parlement, à l'issue des prochaines élections locales de janvier 2022.

Report des élections locales

Le 24 mars, le conseil des ministres a adopté le projet de loi portant sur le report des élections territoriales et la prorogation du mandat des conseillers départementaux et municipaux. Le gouvernement a jugé que ces élections ne pouvaient pas se tenir avant la fin d'un dialogue national. Les prochaines élections locales sont maintenant prévues pour le 23 janvier 2022. Il s'agit du troisième report du scrutin qui devait initialement se tenir en mars 2019.

Tchad



Situation politique

Élection présidentielle

Le processus de préparation de l'élection présidentielle s'est poursuivi jusqu'au 11 avril 2021. Le dépôt officiel des candidatures pour l'élection s'est déroulé du 13 au 26 février. La Cour suprême avait validé 10 candidatures sur les 17 déposées dont celle du Président sortant le Maréchal **Idriss Déby Itno** qui avait été préalablement investi le 6 février par son parti, le Mouvement

Régime politique

Conseil militaire de Transition

Président de la République

Mahamat Idriss Déby

(depuis le 20 avril 2021)

Dernière élection présidentielle

11 avril 2021

patriote du salut (MPS). Entre autres motifs de rejet de certaines candidatures, la Cour a mentionné l'absence de conformité des pièces présentées, dont l'acte de naissance pour les candidats de l'opposition, **Yaya Dillo Djerou** et **Succès Masra**.

Plusieurs autres candidats dont **Saleh Kebzabo**, principal opposant, et celui de l'Alliance Victoire, **M^e Théophile Bebzoune Bongoro**, ont fait le choix de se retirer de l'élection sous le motif d'une « militarisation évidente du climat politique

» et ont appelé au boycott de l'élection, après deux tentatives d'arrestation du candidat **Yaya Dillo Djerou** qui avait annoncé son intention d'empêcher pacifiquement le déroulement de l'élection.

Le Maréchal Idriss Déby Itno a rencontré le 16 mars l'opposant Succès Masra, leader du mouvement « Les Transformateurs », qui lui a proposé de surseoir à l'élection présidentielle et d'organiser un dialogue avec tous les acteurs. Ce dernier a vu sa candidature rejetée, car trop jeune pour se présenter.

Au Tchad, 7,3 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes le 11 avril pour départager dix candidats parmi lesquels le Président Déby Itno qui brigait un nouveau mandat de six ans. Un scrutin qui s'est passé dans le calme, mais qui a été marqué par des irrégularités selon les observateurs électoraux qui ont suivi le scrutin, mais qui ne sont pas

de nature à le discréditer.

Selon les résultats provisoires annoncés le 19 avril par la Commission électorale nationale indépendante, le Président Idriss Déby Itno a été réélu dès le premier tour avec 79,32 % des voix.

Décès du Président et coup d'État

Au lendemain de l'annonce des résultats, le fils du Président, le général **Mahamat Idriss Déby**, a annoncé le décès du Maréchal Itno, mortellement blessé lors d'affrontement avec des rebelles alors qu'il était au front avec l'armée tchadienne. Dans la foulée de cette annonce, un Conseil militaire de transition (CMT) de quinze généraux a pris le pouvoir, avec à sa tête Mahamat Idriss Déby, et a dissous le gouvernement et l'Assemblée nationale. Du côté de l'opposition, des représentants des principaux partis ont dénoncé un coup d'État.

Dans son communiqué du 22 avril, l'APF a appelé à l'organisation d'élections présidentielle et législatives dans les meilleurs délais.

Le 26 avril, **Albert Phimi Padacké**, dernier Premier ministre d'Idriss Déby Itno avant la suppression du poste, en mai 2018, lors de la réforme constitutionnelle, a été nommé chef du gouvernement de transition. Des manifestations ont éclaté le 27 avril à N'Djamena contre le CMT et ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre, causant la mort d'au moins cinq personnes. Plus de 700 personnes ont été arrêtées dans les quartiers contestataires de la capitale tchadienne. Le Secrétaire général des Nations unies a exhorté les autorités tchadiennes à ne pas s'emparer de la force contre les manifestants.

Le 2 mai, le CMT a nommé un gouvernement de transition et a annoncé la levée du

couvre-feu. Mahamat Idriss Déby a nommé par décret 40 ministres et secrétaires d'État, avec la création d'un nouveau ministère de la Réconciliation nationale.

Des violences ont éclaté le 8 mai en plusieurs points de Ndjamenas causant plusieurs blessés, alors que la coalition citoyenne Wakit Tama avait prévu des rassemblements, finalement tolérés « in extremis » contre des autorités de transition jugées illégitimes.

À l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement tchadien de transition a annoncé le 12 mai avoir adopté un programme politique qui a été soumis le 14 mai à l'ancienne Assemblée nationale dissoute dans l'attente de la mise en place d'un parlement provisoire. Le programme prévoit notamment la tenue d'élections en octobre 2022.

L'Union africaine (UA) a exigé le 20 mai que la junte achève en 18 mois un processus de transition démocratique débouchant sur des élections libres, justes et crédibles. L'UA a insisté sur le respect de ce délai en affirmant catégoriquement qu'aucune forme d'extension de la période de transition prolongeant la restauration de l'ordre constitutionnel ne saurait être acceptable.

Elle a donc demandé au gouvernement d'Albert Pahimi Padacké de lui présenter rapidement un programme de transition détaillé et une feuille de route vers des élections véritablement démocratiques dans ce délai. L'UA exige aussi un partage du pouvoir avec le gouvernement civil, ou encore que les membres de la junte au pouvoir ne se présentent pas aux élections. Principale mission assignée au gouvernement : organiser sous les auspices du Premier ministre de transition un

dialogue national inclusif et transparent. Il devra réunir toutes les forces vives du Tchad sans oublier les groupes rebelles qui sont prêts à renoncer définitivement à la violence.

Une partie de la société civile a décidé de mettre la junte militaire sous surveillance. À travers l'Observatoire de la transition, une trentaine d'associations de la société civile s'engagent à ausculter au quotidien l'action du CMT.

Le 28 mai, le général Mahamat Idriss Déby a décidé de confier la désignation des membres du Conseil national de transition (CNT) à un comité présidé par son vice-Président le général **Djimadoum Tiraina**.

Le 2 juillet, un décret a fixé les modalités du dialogue national inclusif. Les organisations intéressées (partis, syndicats, chefferies traditionnelles ou encore groupes religieux) ont

rencontré fin juillet le ministre en charge de la réconciliation, Acheikh Ibn Oumar, afin de lui transmettre leurs listes de candidats briguant les 70 places du cabinet de pilotage du dialogue national.

Début août, une délégation du Comité Militaire de Transition (CMT) s'est rendue à Bamako afin de consulter les autorités maliennes de transition pour s'inspirer de leur expérience. Le 6 septembre, les candidatures ont officiellement été ouvertes pour la sélection des 93 futurs membres du CNT tchadien. Les candidats doivent être proposés par 12 collèges différents: chefferies traditionnelles, partis politiques, diaspora, organisations de femmes, militaires, corporations professionnelles ou encore organisations de défense des droits humains.

Situation sécuritaire

Le 1^{er} et 2 janvier, des affrontements sont survenus dans la province de Salamat entre des agriculteurs et des éleveurs. Ces tensions récurrentes ont également entraîné la mort de 35 personnes.

Réunis à N'Djamena le 15 février 2021, les chefs d'État du G5 Sahel ont décidé de renforcer la présence militaire dans la zone des « trois frontières » et en particulier au Tchad par l'envoi de 1200 soldats supplémentaires.

Le Tchad a cependant annoncé le 21 août avoir divisé par deux ses effectifs déployés en février au sein de la force du G5 Sahel dans la zone dite « des trois frontières ». Au début d'août, au moins 26 militaires tchadiens avaient été tués dans une attaque attribuée au groupe nigérian Boko Haram, dans la région du Lac

Tchad.

Opérations militaires contre le FACT

Un premier affrontement a eu lieu le 17 avril, entre les forces loyalistes et les rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT). Les combats se sont déroulés dans la province du Kanem, à plus de 300 km de la capitale Ndjamen. Le mouvement rebelle armé est entré en territoire tchadien en provenance de Libye, le 11 avril, avec pour objectif de chasser le Président Idriss Déby du pouvoir.

Dans les jours qui ont suivi, les combats ont fait rage entre les forces nationales tchadiennes et les rebelles du FACT. Dans ce contexte, plusieurs partis d'oppositions et des organisations de la société civile ont signé un appel au cessez-le-feu et demandé au Président l'ouverture d'un dialogue national inclusif.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, l'armée tchadienne a revendiqué, le 19 avril, avoir tué 300 combattants et déferé 246 combattants au parquet de N'Djamena.

Le 11 avril 2021, jour de la présidentielle, des forces rebelles ont mené une offensive dans les régions du Kanem et du Tibesti, en direction de la capitale. Au lendemain de ces combats, le porte-parole de l'armée annonçait que le Président tchadien était mort des suites de blessures au combat. Le 25 avril, les militaires au pouvoir au Tchad ont annoncé leur refus de négocier avec les rebelles et s'étaient dit, la veille, ouverts à un cessez-le-feu. Les rebelles du FACT ont été arrêtés dans leur avancée par l'armée tchadienne, appuyée dans les airs par l'armée française. 300 rebelles auraient été tués dans les combats, selon l'armée tchadienne. Aucun bilan du côté de

l'armée tchadienne n'a été rendu public, mais plusieurs dizaines de soldats tchadiens auraient été tués. Le 10 mai, l'armée tchadienne a annoncé la fin des opérations militaires contre les rebelles du FACT.

Le Tchad a accusé, le 31 mai, l'armée de la République centrafricaine d'avoir tué 6 de ses soldats, dont 5 exécutés, dans l'attaque d'un poste frontalier à frontière tchadienne. Les autorités tchadiennes ont estimé qu'il s'agissait d'un « crime de guerre » et souhaitent que ces attaques ne restent pas impunies.

Tunisie



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Kaïs Saïed (depuis 2019)

Dernières élections
présidentielle et législatives
Septembre et octobre 2019

Situation politique

Arrestations massives de manifestants

Des troubles ont éclaté dans plusieurs villes du pays au lendemain du dixième anniversaire de la chute de l'ancien Président, **Zine El Abidine Ben Ali**, le 14 janvier 2011. Le 18 janvier, le ministère de l'Intérieur a affirmé que plus de 600 personnes avaient été arrêtées en raison d'entraves aux mouvements des forces de sécurité après une

troisième nuit d'émeutes dans de nombreuses villes de Tunisie.

Le 20 janvier, des Tunisiens ont manifesté pour réclamer la libération de centaines de protestataires arrêtés lors de troubles nocturnes, et protester contre la classe politique, accusée d'inaction face à la crise sociale exacerbée par la pandémie. Plusieurs centaines de jeunes Tunisiens sont descendus le 30 janvier dans les rues de la capitale tunisienne pour protester contre la répression policière et pour réclamer la

libération des manifestants arrêtés les jours précédents. Le 6 février ce sont environ 2000 manifestants qui se sont rassemblés pour dénoncer une politique sécuritaire répressive.

Crise gouvernementale

Le 26 janvier l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) avait approuvé, lors d'un vote de confiance, le remaniement ministériel opéré le 16 janvier par le Premier ministre **Hichem Mechichi**. Le Président Kais Saïed a refusé d'organiser la prestation de serment des onze nouveaux ministres nommés par le Premier ministre, évoquant des soupçons de corruption qui pèsent sur certains ministres. Il a aussi fustigé la procédure employée qu'il juge inconstitutionnelle.

Rien dans les textes n'oblige le gouvernement à obtenir l'approbation du Parlement pour un remaniement. En revanche il

doit être accompagné d'une délibération du conseil des ministres, comme le stipule la Constitution, une procédure qui n'a pas été respectée selon le Président.

Suspension du travail de l'Assemblée tunisienne

En juillet 2021, une crise politique oppose le Président Kais Saïed au principal parti parlementaire, Ennahdha, à son chef, **Rached Ghannouchi**, également président du Parlement, ainsi qu'au Premier Ministre Mechichi, soutenu par Ennahdha. Des manifestations éclatent en juillet 2021, les protestataires réclamant notamment la dissolution du Parlement. Le président tunisien Kais Saïed annonce le 25 juillet 2021 le gel des activités du Parlement pour 30 jours, en vertu de l'article 80 de la constitution tunisienne. Il démet alors de ses fonctions le chef du gouvernement Hichem Mechichi. Kais Saïed concentre depuis lors entre ses mains les pouvoirs exécutif et législatif; il s'est

également arrogé le pouvoir judiciaire.

Par ailleurs, l'immunité parlementaire des députés est levée. Fin juillet 2021, deux députés du parti Al-Karama (nationaliste-conservateur, allié d'Ennahda) sont arrêtés ainsi que le député indépendant **Yassine Ayar**, dans le cadre d'une « enquête de la justice militaire ».

Le 23 août 2021, Kais Saïed reconduit sine die le régime d'exception en maintenant le gel du gouvernement. Il est prévu que le Président tunisien suspende la Constitution courant septembre 2021, afin de soumettre au référendum le vote d'une réforme constitutionnelle, qui devrait consacrer l'avènement d'un régime davantage présidentiel. De nouvelles élections législatives doivent également être convoquées.

A l'occasion d'un bain de foule à Tunis, samedi 11

septembre 2021, Kais Saïed annonce qu'un nouveau gouvernement sera «formé dans les plus brefs délais» après «sélection des personnalités les plus intègres». Le même jour, un homme de 35 ans se suicide en plein centre de Tunis en s'immolant par le feu, rappelant ainsi le geste de **Mohamed Bouazizi** en 2011.

5. Veille électorale depuis le 1^{er} janvier

Gabon

Elections sénatoriales

Les 30 janvier et 6 février, ont eu lieu les premier et deuxième tours des élections sénatoriales. Ne disposant pas d'élus locaux, à la suite de leur boycott des élections locales de 2018, les partis de l'opposition n'ont pu prendre part à ces scrutins. Selon le Centre gabonais des élections (CGE), le Parti démocratique gabonais du Président **Ali Bongo Ondimba** a remporté 46 des 52 sièges. Conformément à la Constitution révisée le 29 décembre 2020, 52 sénateurs de la chambre sont élus, tandis que le tiers restant est nommé par le Président de la République.

Catalogne

Elections législatives

Les Catalans ont voté le 14 février pour élire leur Parlement régional. En janvier, la possibilité d'un report de ces élections avait été émise en raison de la crise sanitaire. Le Parti des socialistes de Catalogne et la Gauche républicaine de Catalogne (ERC) ont

remporté 33 sièges chacun ; Ensemble pour la Catalogne (JuntsxCat) obtient 32 sièges ; Vox remporte 11 sièges ; En Comu Podem conquiert 8 sièges ; le parti Candidature d'unité populaire se voit attribuer 9 sièges ; Ciudadanos acquiert 6 sièges et le Parti populaire obtient quant à lui 3 sièges. Ces résultats permettent aux différents partis indépendantistes d'obtenir une majorité au Parlement avec 74 sièges au total. Laura Borrás a été élue Présidente du Parlement le 26 mars.

Une coalition de ces partis indépendantistes a conduit à l'élection le 21 mai de **Père Aragonés** comme Président de la Généralité de Catalogne (ERC). Après d'âpres négociations, ERC (gauche indépendantiste) et JuntsxCat (centre droit indépendantiste) se sont mis d'accord sur la composition de leur gouvernement de coalition.

Malgré une présidence bicéphale masculine, ce gouvernement est également marqué par la majorité féminine qui le compose. Avec huit femmes contre six hommes, ce nouvel exécutif symbolise un tournant. La question de l'autodétermination conditionnera la relation entre les deux formations du gouvernement

Kosovo

Elections législatives

À l'issue des élections législatives anticipées du 14 février, la Commission électorale centrale a attribué la victoire au parti Vetëvendosje, mouvement de gauche souverainiste avec 50,28 % des suffrages (58 sièges). Le Parti démocratique du Kosovo a remporté 17 % des suffrages (19 sièges) et La Ligue démocratique du Kosovo a obtenu 12,73 % (15 sièges) des suffrages. L'alliance pour l'avenir du Kosovo et la Liste serbe pour le Kosovo ont respectivement obtenu 7,12% (8 sièges) et 5,09% (10 sièges) des suffrages. Ce scrutin est le cinquième vote anticipé depuis la proclamation de l'indépendance du Kosovo en 2008. Le 22 mars 2021, les 120 députés de la nouvelle législature ont élu **Glauk Konjufca**, du parti Vetëvendosje, comme Président de l'Assemblée nationale.

M. Albin Kurti a constitué un gouvernement et a obtenu la confiance du Parlement le 22 mars. Il s'est dit prêt à poursuivre des discussions avec Belgrade, menées sous l'égide de l'Union européenne, en vue de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie.

Laos

Elections législatives

Les élections législatives laotiennes se sont déroulées le 21 février au même moment que les élections provinciales. Avec un taux de participation de 98,02 %, le Parti révolutionnaire populaire lao (PRPL) a obtenu 158 sièges sur les 164 à pourvoir. Des candidats dits « indépendants » ont obtenu 6 sièges. Le 22 mars, **Xaysomphone Phomvihane** du Parti révolutionnaire populaire lao a été élu Président de l'Assemblée nationale. Le même jour, l'Assemblée nationale a élu **Thongloun Sisoulith**, Secrétaire général du comité central du PRPL, en qualité de Président du Laos et **Phankham Viphavanh**, membre PRPL, a été élu premier ministre.

Congo

Election présidentielle

L'élection présidentielle a eu lieu le 21 mars. 2 600 000 électeurs étaient appelés aux urnes pour choisir le Président de la République parmi 7 candidats en lice. Plusieurs missions internationales d'observation électorale ont été déployées dans le pays.

Selon les résultats de la Commission électorale, le Président sortant **Denis Sassou**

Nguesso, qui est au pouvoir depuis 36 ans, a été réélu dès le premier tour avec 88,57 % des voix, contre 7,84 % pour **Guy-Brice Parfait Kolélas**, candidat de l'Union des démocrates humanistes-YUKI décédé le 22 mars des suites de la Covid-19. Le taux de participation est établi à 67,55%. Le candidat **Mathias Dzon** (1,90%) et son parti, l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD), ont déposé des recours demandant à la Cour constitutionnelle d'annuler l'élection pour « irrégularités ».

Le 6 avril, la Cour a rejeté les recours de l'opposition et a annoncé la réélection de Denis Sassou Nguesso pour un quatrième mandat. Le 12 mai, il a nommé **Anatole Collinet Makosso**, ministre de l'Enseignement dans le gouvernement sortant, au poste de Premier ministre. Le 16 mai, le Président a formé son gouvernement composé de 36 membres, dont huit femmes et son fils à titre de ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Bulgarie

Elections législatives (avril)

Le 4 avril se sont tenues les élections législatives afin de renouveler les 240 députés de l'Assemblée nationale. Ces élections

législatives anticipées font suite à d'importantes manifestations antigouvernementales au cours de l'été 2020. À l'issue du scrutin la coalition de Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie et de l'Union des forces démocratiques (GERB-SDS) a remporté 23,78 % des voix et 75 sièges à l'Assemblée nationale. Le parti « Il y a un tel peuple » (ITN) a obtenu 51 sièges, et le Parti socialiste bulgare (BSP) 43. Le Mouvement des droits et des libertés se positionne en quatrième place avec 30 sièges suivis de la Bulgarie démocratique avec 27 députés élus. Enfin, Debout ! Mafia dehors ! remporte 14 députés. Le 15 avril a lieu la première session au Parlement qui élit à la Présidence **Iva Miteva** du parti ITP.

Le GERB, le parti de centre droit du Premier ministre sorti en tête des élections législatives, a perdu des sièges au Parlement alors que l'opinion publique est de plus en plus critique face à la corruption des élites politiques. Le 5 mai, le Président **Roumen Radev**, qui a ouvertement critiqué l'incapacité du Premier ministre **Boïko Borissov** à agir contre la corruption, a été contraint de nommer un gouvernement intérimaire et de déclencher une nouvelle élection anticipée le 11 juillet, après l'échec d'une troisième et dernière tentative de former un gouvernement.

Élections législatives anticipées (juillet)

Le parti « Il y a un tel peuple », issu des manifestations anti-corruption de 2020-2021, est arrivé en tête du scrutin de juillet avec 24% des voix. Son leader est le chanteur et présentateur de télévision **Stanislav Trifonov**, une célébrité nationale en Bulgarie. Le GERB de Boïko Borissov est arrivé second avec 23,5% des voix. L'Union des forces démocratiques (SDS, droite) est arrivée en troisième position avec 13% des suffrages.

Comme lors des élections d'avril, le parti arrivé en tête (cette fois celui de Stanislav Trifonov) n'est pas parvenu à former de coalition gouvernementale. De nouvelles élections législatives sont donc convoquées pour le 14 novembre, en même temps que le premier tour de l'élection présidentielle bulgare.

Djibouti

Election présidentielle

À l'issue du scrutin présidentiel qui s'est déroulé le 9 avril, le Président sortant, Ismaïl **Omar Guelleh**, de l'Union pour la majorité présidentielle, au pouvoir depuis 1999, a été réélu pour un quatrième mandat dès le premier tour. Il a obtenu 97,44 % des suffrages. Face à lui, s'opposait **Zakaria Ismael Farah**, du Mouvement pour le développement

et l'équilibre de la nation djiboutienne, a obtenu 2,56 % des voix. Le reste de l'opposition n'a pas présenté de candidat au motif que les conditions de transparence du scrutin n'étaient pas réunies.

Cap-Vert

Elections législatives

Le 18 avril ont eu lieu les élections législatives dans le but d'élire les 72 députés de l'Assemblée nationale. Avec un taux de participation s'élevant à 57,43 %, le Mouvement pour la démocratie (MPD) a obtenu 50,02 % des voix, soit 38 sièges. **Ulisses Correia e Silva**, dirigeant du MPD, est maintenu comme Premier ministre. Le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV) de **Janira Hopffer Almada** a obtenu 30 sièges, soit 39,55 % des suffrages et reste le principal parti d'opposition. L'Union capverdienne indépendante et démocratique (UCID) a remporté 4 sièges. Ces élections marquent une certaine stabilité démocratique pour le pays. L'élection présidentielle est quant à elle prévue le 17 octobre 2021.

Albanie

Elections législatives

Les élections législatives albanaises ont eu lieu le 25 avril pour élire les 140 députés.

Quelque 3,6 millions d'Albanais ont été appelés à voter, mais le taux de participation n'a été que de 48 %.

Le Premier ministre **Edi Rama** du Parti socialiste d'Albanie a remporté les élections pour une troisième fois consécutive. Il a obtenu la majorité absolue des sièges en remportant 74 députés (48,34 % des voix). Le Parti démocrate de **Lulzim Basha** obtient 59 sièges (39,43 % des voix). Le Mouvement socialiste pour l'intégration et le Parti social-démocrate obtiennent respectivement 4 (6,81 % des voix) et 3 sièges (2,25 % des voix).

Le Parti démocrate a cependant dénoncé des irrégularités et a fait savoir qu'il s'était adressé à la Commission électorale centrale en raison du nombre trop élevé de bulletins non valides.

Vietnam

Elections législatives

69 millions de Vietnamiens ont été appelés aux urnes le 23 mai afin d'élire la nouvelle législature de l'Assemblée nationale. Selon les sources gouvernementales, le taux de participation a été de 99,6 %. Parmi les 499 députés élus, le pourcentage de femmes est de 30,26%. La première session de l'Assemblée nationale s'est tenue le 20 juillet ; M. VUONG Dinh Hue a été réélu Président de l'Assemblée nationale.

Maroc

Elections législatives

Le 8 septembre, les Marocains étaient appelés aux urnes afin d'élire les 395 membres de la Chambre des représentants et renouveler les membres des conseillers communaux et régionaux. Le scrutin est marqué par la défaite du Parti de la Justice et du Développement (PJD, droite islamiste), qui passe de 125 à 12 sièges.

Le Rassemblement national des indépendants (RNI) et le Parti Authenticité et modernité (PAM), deux partis libéraux de centre-droit, remportent respectivement 97 et 82 sièges. Le Parti de l'Istiqlal (droite conservatrice et nationaliste) remporte quant à lui 78 sièges. Le RNI étant arrivé en tête des élections, son Président **Aziz Akhannouche** est appelé à former un gouvernement.

Lors du scrutin, la participation connaît une hausse, passant de 42% en 2016 à un peu plus de 50% en 2021. Le vote est également marqué par une modification de la répartition des sièges à la Chambre des représentants.

Cette dernière est désormais calculée sur la base du nombre d'électeurs inscrits, et non des votants. Seul le PJD s'est opposé à cette réforme.

Moldavie

Elections législatives

Des élections législatives anticipées ont eu lieu en Moldavie le **11 juillet**. Elles trouvent leur origine dans la victoire à l'élection présidentielle en novembre 2020 de **Maia Sandu**, pro-européenne, ex-économiste de la Banque mondiale. Depuis son investiture, cette dernière n'avait pas pu nommer son gouvernement faute d'accord avec le Parlement contrôlé par **Igor Dodon**, ex-Président pro-russe de la Moldavie. En avril 2021, Maia Sandu a donc décidé de dissoudre le parlement et d'organiser des élections législatives anticipées afin d'en prendre le contrôle; pour mettre en œuvre son programme centré sur la lutte contre la corruption et le rapprochement avec l'Union européenne.

Suite aux élections législatives, le parti de Maia Sandu, Action et solidarité (PAS, centre droit), a obtenu la majorité absolue avec 52 % des suffrages, s'offrant ainsi une majorité confortable au parlement. Il devance ainsi le Bloc des socialistes et communistes (BESC) de l'ex-président prorusse Igor Dodon, crédité de 27 % des voix. A l'issue du scrutin, Maia Sandu a promis la « fin du règne des voleurs » en Moldavie.

6. Calendrier électoral de septembre à décembre 2021

Septembre

20

Législatives au
Canada

26

Sénatoriales
partielles en
France
(6 sénateurs
des Français
établis hors de
France)

Octobre

17

Présidentielle
au Cap-Vert

31

Référendum
constitutionnel
au Mali

Novembre

17

Législatives,
sénatoriales,
présidentielle
et référendum
constitutionnel
en Haïti

14

Législatives et
présidentielle
en Bulgarie

Décembre

12

Référendum
d'autodétermination
en Nouvelle-Calédonie

26

Régionales et
locales
au Mali

